



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

15 mai : la fonction publique réagit

L'engagement
des jeunes

La confusion du genre



« Moi par exemple*, j'ai économisé
26 000 € sur mon crédit immobilier,
9 000 € sur l'achat de la voiture,
sans compter les assurances
superflues que j'ai résiliées... »

Alexandre, 34 ans.



MAIF FAMILLES

La MAIF s'attaque à ce qui pèse vraiment dans
votre budget.

Réduisez vos charges sur maif-familles.fr



ASSUREUR MILITANT

Offre valable du 17 mars au 12 avril 2014. Voir conditions sur maif-familles.fr. * Exemple non contractuel. Économie moyenne de 26 000 € réalisée sur la durée totale du prêt pour les dossiers validés en 2013 par Crédit Immobilier Direct, SAS au capital de 858 000 €, filiale de la MAIF, RCS Niort 445 091 416, 61 rue de la Gare, 79000 Niort, Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement non exclusif inscrit à l'Orias sous le n° 07030059 (www.orias.fr). Économie moyenne de 9 000 € pour l'achat d'un monospace auprès de Aramis et Auto-IES, partenaires de la MAIF. MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 79038 Niort cedex 9. Filia-MAIF, société anonyme au capital de 114 337 900 € entièrement libéré, RCS Niort B 341 672 681, 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Aline Becker,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Jacques Mucchielli,
Marie cécile Périllat,
Valérie Sipahimalani.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

MAIF p. 2
ANCV p. 31
GMF p. 32

Joint à ce numéro,
un supplément PACA

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,70 €
Abonnement : 5,60 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Le cap sur l'austérité
maintenu 5

Violences faites aux femmes 8

publiques

L'Open Data à la française 11

éducatives

Un accès au supérieur
contrasté 13

Toujours plus d'élèves 14

Le statut enseignant
en débat 15

c'est demain

L'engagement des jeunes 24

culturelles

Théâtres d'Europe 27

rencontre

Elsa Osorio,
romancière argentine 30

DOSSIER

La confusion du genre

Les manifestations, par-
fois violentes, contre la
théorie du genre qui
n'existe pas ne peuvent
masquer la persistance
des inégalités entre
sexes et le besoin de
mesurer l'impact de dif-
férences éminemment
sociales.



© RIVALDINAJA

La chanson francophone se renouvelle

Art populaire par excel-
lence, la chanson se re-
nouvelle avec les géné-
rations. Ses interprètes
s'appellent Stromæ,
Jeanne Cherhal ou autre
Fauve. Le Printemps de
Bourges, qui s'ouvre le
22 avril, est leur porte-
voix.



DK

édito

La Fonction publique ne peut plus attendre !



Bernadette Groison

Une partie des Français a sanctionné le gouvernement lors des élections municipales parce qu'ils n'ont pas obtenu les réponses à leurs questions notamment en matière d'emploi et de pouvoir d'achat.

En proposant le Pacte de responsabilité et de Solidarité, la feuille de route du nouveau gouvernement reste inscrite dans le droit fil des politiques d'austérité. Moins de dépenses publiques, c'est au final moins de protection sociale, moins de pouvoir d'achat, moins de santé, moins d'éducation, moins de culture, moins de justice... toujours donc au détriment des usagers et des agents de la fonction publique alors que tous aspirent à vivre mieux, à regarder l'avenir avec optimisme.

Pour changer de cap, il faut nous faire entendre plus fort.

La FSU fixe plusieurs rendez-vous : 1^{er} mai, 3 juin pour les retraités et le 15 mai prochain où elle appelle, avec nombre d'organisations syndicales, les agents de la Fonction publique à être dans l'action pour défendre l'avenir de la Fonction publique et leur revalorisation salariale.

Nous serons aux rendez-vous !

« Troïka » contre les fonctionnaires

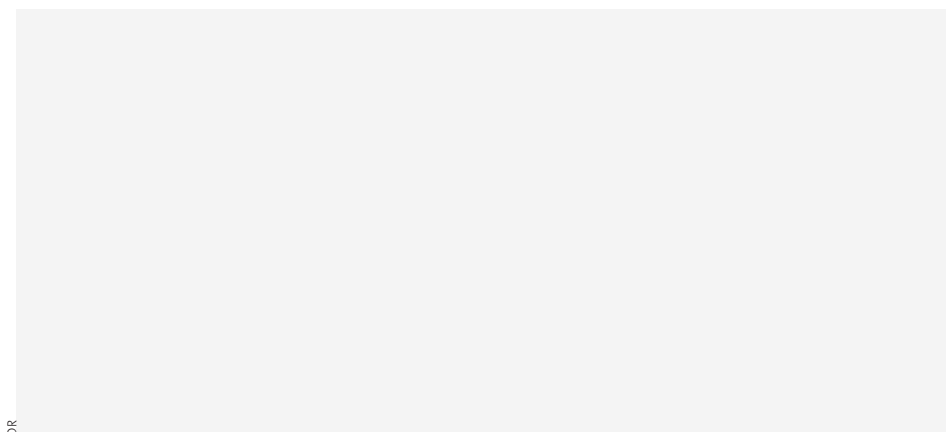
Les fonctionnaires grecs sont la cible de la « Troïka » des créanciers publics du pays. Sous la pression des bailleurs de fonds, le gouvernement compte en effet supprimer d'ici à la fin de l'année 11 500 postes dans la Fonction publique, dont 2 500 postes d'enseignants. Cette politique d'austérité a déjà conduit au licenciement de 3 500 fonctionnaires et au chômage partiel d'environ 20 000 agents, l'objectif final étant d'atteindre 25 000 suppressions d'emploi, fin 2014.

Les principaux syndicats de la Fonction publique ont appelé à de nouvelles journées d'action, après la mobilisation de février qui avait été très sévèrement réprimée.

Le pays compte 28 % de la population active au chômage. Pour OLME, la fédération syndicale grecque des enseignants du Secondaire, l'intimidation ne réussira pas à empêcher la protestation : « Nous luttons pour que tout un chacun puisse obtenir un emploi permanent et stable. »

> EUROPE

Contre l'austérité



Le 4 avril dernier, la CES a organisé à Bruxelles un rassemblement européen.

À l'initiative de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), plusieurs dizaines de milliers de personnes ont défilé le vendredi 4 avril à Bruxelles sous la bannière de leurs syndicats respectifs. Les principales organisations françaises de salariés étaient présentes (CGT, CFDT), ainsi que la FSU. Venus de toute l'Europe, les manifestants entendaient dénoncer les politiques d'austérités imposées depuis plusieurs années dans la plupart des pays, et réclamer un « plan d'investissement », une « croissance durable » et des « emplois de qualité » pour répondre aux besoins essentiels de la population : éducation et formation, transition énergétique, réindustrialisation, développement des infrastructures et des services publics...

La situation est en effet dramatique dans l'Union, avec un taux de chômage moyen

de 11 %, mais qui atteint des records en Espagne et en Grèce (27 %), et frappe surtout les jeunes (23 % en moyenne dans l'Union).

Partant du constat que les décisions prises sous la contrainte des marchés financiers et pour les plus grands profits de ces derniers n'ont fait qu'aggraver la situation, la CES a élaboré, en novembre 2013, un plan pour l'Europe avec une réorientation de l'économie qui devrait, selon elle, consacrer 2 % du PIB européen à l'investissement, soit 260 milliards annuels, pendant dix ans. La confédération a évalué qu'il était ainsi possible de créer à terme jusqu'à 11 millions d'emplois.

Alors que se profilent les élections européennes (du 22 au 25 mai dans les 28 états membres), cette initiative vient alimenter le débat pour une autre Europe.

EMMANUEL GUICHARDAZ

C'EST L'ACTU

Pas de génération perdue

Quelles sont les principales conséquences du conflit sur les enfants en Syrie ?

Ce conflit entre dans sa 4^e année, et les enfants manquent de tout : eau, nourriture, ils subissent des attaques quotidiennes et nous recevons des rapports faisant état d'enlèvements, de tortures, de viols... Sur les 6,5 millions de Syriens déplacés à l'intérieur de leur propre pays, plus de la moitié sont des enfants. Le système éducatif syrien s'effondre, sur les 22 000 écoles que compte le pays 4 000 sont inutilisables, soit parce qu'elles sont partiellement ou totalement détruites, soit parce qu'elles servent de refuge.

Quelles actions mettez-vous en œuvre ?

Nous travaillons avec nos partenaires - à l'intérieur de la Syrie et dans les pays limitrophes où plus de 1.3 millions d'enfants sont réfugiés - pour assister autant d'enfants que possible et les aider à survivre dans la dignité. Nous leur fournissons les besoins essentiels :



Rafik Ouerchefani

Chargé de communication au bureau Régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

de l'eau à boire, des soins médicaux et des vaccins (le virus de la polio est revenu, ce qui nous conduit à vacciner 23 millions de personnes pour éviter sa propagation et ne pas rajouter une crise dans la crise). Nous veillons aussi à ce que les enfants reçoivent l'assistance psychologique nécessaire pour les aider à surmonter les chocs qu'ils ont reçus.

Pourquoi agir sur le retour à l'école ?

Sans éducation, cette génération sera perdue. L'équation est simple, il n'y a pas de remplacement possible. C'est un cri de secours : au total, 2,8 millions d'enfants sont privés d'école. Rien qu'au Liban, il y a 300 000 enfants syriens, soit plus que les écoliers libanais !

Nous agissons pour leur trouver des écoles, inventer des dispositifs pour les accueillir (au Liban et en Jordanie, les nationaux ont classe le matin et les réfugiés l'après-midi), résoudre les problèmes de langue dans les pays non arabophones... c'est un véritable challenge.

Propos recueillis par Emmanuel Guichardaz

> POLITIQUE

Le cap sur l'austérité maintenu

La feuille de route du nouveau gouvernement dirigé par Manuel Valls reste inscrite dans le droit fil d'une politique d'austérité autour du Pacte de responsabilité qui en demeure la pièce maîtresse (voir page 6).



© DELGATTO/NAVA

Lors de son discours de politique générale du 8 avril, le nouveau Premier ministre a maintenu le cap de son prédécesseur avec un allègement du « coût » du travail de 30 milliards d'euros d'ici à 2016, sans aucune garantie en matière de création d'emplois, et une baisse de l'impôt sur les sociétés de 33 % à 28 % d'ici 2020 avec une première étape, non chiffrée, en 2017. Il n'a chiffré que 39 des 50 Mds d'euros de réduction en trois ans de la dépense publique et sans entrer dans les détails : 10 pour les collectivités territoriales, 10 pour l'assurance maladie et 19 pour l'État et ses opérateurs. Il a été en revanche plus précis sur les mesures en faveur des entreprises : suppression totale des cotisations « patronales » au niveau du Smic au 1^{er} janvier 2015 et allègement du barème jusqu'à 1,6 Smic (4,5 Mds), baisse des cotisations famille de 1,8 point au 1^{er} janvier 2016 pour les salaires jusqu'à 3,5 Smic (4,5 Mds) et de 3 points pour les travailleurs indépendants et artisans (1 Md).

En matière de fiscalité des entreprises, il a

annoncé la suppression en trois ans de la contribution sociale de solidarité des sociétés (6 Mds). Il a également affirmé vouloir supprimer dès 2016 la surtaxe « exceptionnelle » de l'impôt sur les sociétés (IS) instaurée par le gouvernement Fillon et maintenue par celui de M. Ayrault (2,5 Mds), ainsi que plusieurs « dizaines de petites taxes complexes et de faible rendement ». Pour afficher un contrepoint aux cadeaux octroyés aux entreprises, il a indiqué une baisse, dès le 1^{er} janvier 2015, de la part salariale des cotisations sociales jusqu'à 1,3 Smic (2 Mds d'euros) et un allègement de la fiscalité sur les ménages modestes (3 Mds d'euros).

L'effort est donc loin d'être « partagé par tous » : c'est sur l'État, les collectivités locales et l'assurance maladie que se font les économies. La réduction des cotisations se traduira par une difficulté de financement de la protection sociale et donc par une baisse des prestations. Les objectifs d'égalité, de justice sociale et le maintien de financements solidaires s'éloignent encore un peu plus. Ce sera au final moins de protection sociale, moins de services publics pour l'ensemble des citoyens.

Parce qu'il est urgent que le gouvernement change de cap, la FSU appelle les agents de la Fonction publique à se mobiliser au côté des autres salariés, des chômeurs, des retraités et des jeunes dans l'unité syndicale la plus large possible, notamment à l'occasion du 1^{er} mai, du 15 mai et du 3 juin.

CLARA CHALIGNY

15 mai action fonction publique

La politique d'austérité fait peser, depuis des années, une contrainte lourde sur les rémunérations des agents dans la Fonction publique.

La poursuite du gel du point d'indice est inacceptable !

Les agents de la Fonction publique jouent un rôle déterminant dans notre société et la reconnaissance de leur travail ne peut plus attendre.

Avec les autres fédérations de fonctionnaires, la FSU appelle les personnels de la Fonction publique à une journée nationale d'action et de mobilisation le 15 mai prochain, pour défendre leur pouvoir d'achat et la qualité de l'emploi public. Les syndicats exigent une revalorisation immédiate du point d'indice, une refonte de la grille indiciaire et des mesures de rattrapage ainsi que des emplois statutaires avec des perspectives de carrière améliorées.

3 juin, retraités dans l'action

Après avoir manifesté au côté des actifs, le 18 mars dernier, pour l'emploi, la protection sociale et les salaires, les retraités sont appelés à se mobiliser le 3 juin prochain à Paris par UCR-FO, CGT, UNIRS, SFR-FSU pour défendre le pouvoir d'achat, l'accès aux soins, le maintien et le développement des services publics, et une loi sur le vieillissement conforme aux attentes.

La situation des retraités se dégrade : suppression de la demi-part supplémentaire pour les veufs-veuves ayant eu des enfants, fiscalisation du supplément de 10 % pour les retraités ayant eu au moins trois enfants, taxe de 0,3 % depuis le 1^{er} avril 2013 pour les retraités imposables et depuis le 1^{er} avril 2014, report de la revalorisation des pensions au 1^{er} octobre. Les organisations syndicales de retraités dénoncent cette situation lourde de menaces pour les retraités de plus en plus nombreux sous le seuil de pauvreté.

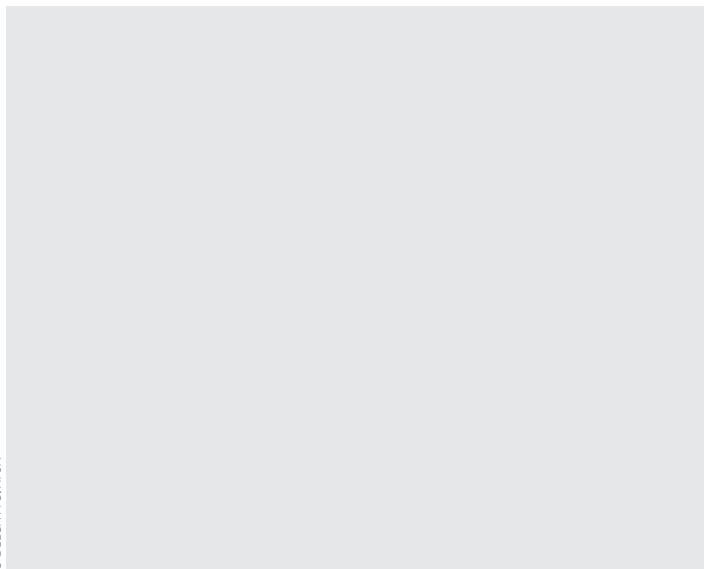
Départements et régions mis en question

> RESPONSABILITÉ

Un pacte d'austérité

Alors que l'acte III de décentralisation n'est pas achevé, l'annonce par Manuel Valls de la réduction du nombre de régions, de la suppression des conseils généraux et de la suppression de la clause de compétence générale génère une grande confusion qui s'ajoute à l'inquiétude face à la baisse des dotations des collectivités territoriales. Quand Nicolas Sarkozy avait fait voter la fusion des conseils généraux et régionaux dans les conseils territoriaux, le Parti socialiste avait en effet dénoncé une « régression » et une « re-centralisation dangereuse ». François Hollande avait donc supprimé le « conseiller territorial » au printemps 2013. Un choix qu'avait approuvé Manuel Valls, alors ministre de l'intérieur, expliquant qu'on avait voulu faire avec le conseiller territorial « de fausses économies sur la démocratie locale ».

© DELGATTOINIA



Comment croire que ce Pacte réduira le chômage - qui touche 5 millions de nos concitoyens - alors que les exonérations de cotisations sociales décidées depuis le début des années 1990 n'ont eu aucun effet réel sur l'emploi ? Comment ne pas voir que la baisse drastique des dépenses publiques de 50 Mds d'euros annoncée pour la période 2015/2017 - et qui

Malgré les résultats des élections municipales, le président de la République ne réoriente pas sa politique économique et sociale et le Pacte de responsabilité reste sa mesure phare. L'allègement de 35 Mds d'euros de « charges » sociales et fiscales pour les employeurs est maintenu d'ici 2017 sans aucune contrepartie de leur part, le Medef refusant toujours de s'engager sur un objectif chiffré de créations d'emplois. Mais contrairement à ce qu'il avait dit à plusieurs reprises, le chef de l'État n'a pas engagé la confiance de son (nouveau) gouvernement sur le Pacte tant le vote de confiance des députés sur cette seule question était loin d'être acquis après la débâcle des municipales. Ces derniers ont donc dû se contenter de voter sur le discours de politique générale du nouveau Premier ministre.

s'ajoutera à la réduction de 14 Mds d'euros pour 2014 - aura des conséquences lourdes pour les services publics, les collectivités territoriales, la Fonction publique et ses personnels, la protection sociale ? On ne sait toujours pas aujourd'hui comment seront précisément déclinés ces 50 Mds mais la promesse de recréation de 60 000 postes dans l'Éducation nationale ne serait apparemment plus tenue. Sont aussi évoqués le maintien du gel du point d'indice dans la Fonction publique, des économies substantielles en matière de sécurité sociale. Même contrebalancée par un « pacte de solidarité » avec des mesures présentées en faveur des classes moyennes, l'austérité annoncée aura bel et bien des effets dévastateurs en matière de justice sociale.

MONIQUE DAUNE

Municipales : leçon comprise ?

Les élections municipales s'annonçaient difficiles pour les listes se réclamant du parti socialiste. La déroute annoncée au premier tour a été confirmée au second. Au final, la gauche perd 151 villes de plus de 10 000 habitants, la droite en gagne 142 et l'extrême droite en conquiert 11.

Cette défaite est d'abord due à l'abstention qui atteint des niveaux record, près de 38 %, mais également à la montée du vote en faveur de l'extrême droite, notamment dans le sud-est et dans le nord. Celle-ci s'enracine désormais dans le paysage institutionnel. Si le PS conserve Paris, Lyon, Lille, il perd Toulouse, Saint-Étienne, Limoges et bien d'autres capitales régionales. Les autres listes de gauche ont réalisé des scores en demi-teinte : elles conquièrent Grenoble mais perdent une série de villes de la couronne parisienne et lyonnaise.

Après une telle débâcle, chacun savait que le président de la République serait obligé d'en tirer les leçons, de demander à un nouveau Premier ministre de former un autre gouvernement. Au vu du choix de Manuel Valls comme premier ministre et de son discours de politique générale, les attentes sociales exprimées à l'occasion de ce scrutin n'ont pas été entendues.

> LOGEMENT

La loi et la réalité

On peut mettre au crédit de la loi « Accès au logement et un urbanisme rénové » (ALUR) adoptée le 20 février, de repousser de 15 jours la fin de la trêve hivernale. Désormais c'est à partir du 1^{er} avril que les expulsions reprennent et les centres d'hébergement d'urgence ferment.



© DELGATTO/INA

Il y a eu 11 500 expulsions en 2012.

La crise du logement s'aggrave : entre 1998 et 2012, les expulsions sont passées de 4 360 à 11 500 par an, le nombre de sans-logis a doublé, et l'observatoire des inégalités estime à 3,5 millions le nombre de mal logés en 2014. Le chômage, la faiblesse des salaires et la précarité des contrats de travail expliquent ce drame social, mais pas seulement. Le logement fait l'objet d'une intense spéculation, qui a vu les profits locatifs augmenter de 70 % en 10 ans, aux dépens des locataires. Le logement social n'échappe pas à la logique de marchandisation comme l'illustre l'action de la SNI, premier bailleur de France, qui organise un « marché interne » du logement social et le désengagement de l'État.

L'action publique est donc fortement interrogée. Le Droit au logement opposable (DALO) entré en vigueur en 2008, est mal

appliqué. D'après l'association DAL (Droit au logement), plus de la moitié des 70 000 ménages reconnus prioritaires en Ile-de-France sont encore en attente de relogement, et beaucoup d'autres ignorent qu'ils peuvent prétendre au DALO.

Dans ce contexte, ALUR était très attendue. Ce long texte, âprement discuté, présente des avancées mais risque de ne pas être à la hauteur des enjeux. L'encadrement des loyers, mesure phare de cette loi, sera limité à 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants et pourrait paradoxalement aboutir à une augmentation des bas loyers dans ces villes. La garantie universelle des loyers, qui doit protéger les propriétaires des impayés prévoit une garantie publique censée se substituer à la caution au 1^{er} janvier 2016, mais cette disposition est non obligatoire. La plate-forme logement des mouvements sociaux revendique donc, dans l'immédiat l'arrêt des expulsions, la réquisition de logements vides, et le respect du DALO. Au delà, une politique ambitieuse est nécessaire qui créerait un service public du logement à même de réaliser 200 000 logements sociaux par an, doté de moyens fiscaux pour décourager la spéculation, lutter contre le logement indécent. Pour le financer il faut doubler le plafond du livret A et reprendre les 120 milliards du Livret A distribués aux banques au détriment de la construction de HLM.

MARIE CÉCILE PÉRILLAT

Un jeune sur cinq au chômage, trois ans après

Selon une étude du CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), 22 % des 700 000 jeunes sortis du système éducatif en 2010 étaient toujours à la recherche d'un emploi trois ans plus tard. L'étude montre en outre que les jeunes peu ou pas diplômés sont plus particulièrement touchés, 48 % d'entre eux étant sans emploi en 2013. À l'inverse, 70% des diplômés du supérieur court (BTS-DUT) ont trouvé leur premier emploi en moins de trois mois, et les ingénieurs, les titulaires d'un doctorat ou les diplômés des formations médico-sociales supérieures sont ceux qui ont rencontré le moins de difficultés. Mais pour tous, la situation est plus difficile que celle de la génération précédente.

Expulsions d'étrangers en hausse

Dans une circulaire du 11 mars 2014, celui qui n'est encore que ministre de l'intérieur félicite ses services du travail accompli en matière d'expulsion d'étrangers en situation irrégulière : « Le niveau total des éloignements forcés atteint ainsi son plus haut niveau depuis 2006. Ces résultats, encourageants, sont la traduction de votre mobilisation qui devra se poursuivre tout au long de l'année 2014 ». Et de garantir que, en attendant les résultats d'une étude sur les « moyens de concilier l'efficacité de notre dépense publique et la sécurisation de nos procédures d'éloignement », « les crédits nécessaires à cette mission essentielle ont été maintenus. ». Derrière les euphémismes se cache une réalité inhumaine. Manuel Valls qui écrivait aux préfets il y a un an qu'il n'entendait pas fixer d'objectifs chiffrés comme son prédécesseur, fait ici la preuve que son ambition était de le dépasser.

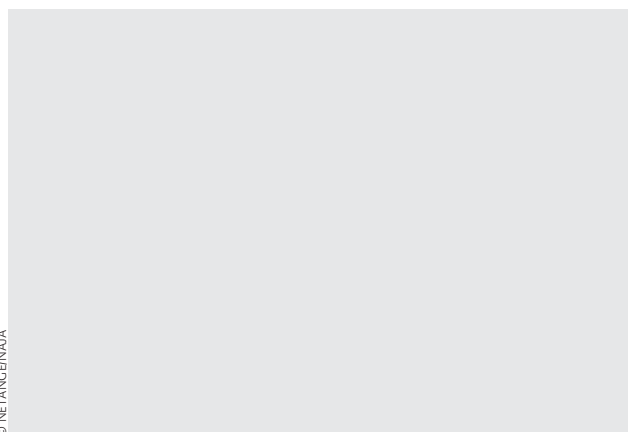
Syndicalistes, pas voyous

Les quatre militants CGT du Havre poursuivis pour avoir collé des affiches sur les vitres d'une permanence parlementaire et déboulonné la plaque de la députée lors d'une manifestation contre la réforme des retraites, et accusés d'avoir bousculé un huissier de justice lors d'un conflit social dans une société de courtage en assurance, ont été relaxés pour la prétendue bousculade, et dispensés de peine pour les autres faits. À l'appel de la CGT, de la FSU, de FO et de Solidaires, 5 000 manifestants les soutenaient le 31 mars, jour du jugement. Comme la CGT, la FSU a demandé une loi pour renforcer la protection des militants syndicaux et associatifs agissant dans le cadre d'actions collectives et pour les supprimer de la liste du fichier des prélèvements génétiques.

> VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'enquête qui dérange

33 % des femmes de plus de 15 ans ont été victimes de violences physiques et/ou sexuelles au cours de leur vie, selon l'enquête publiée par la FRA (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne). Et ce chiffre est probablement en dessous de la réalité, les femmes hésitant à s'exprimer et à porter plainte quand elles sont victimes.



© NETANGENAJA

XX

L'enquête à l'échelle européenne publiée en mars fait suite à la demande du Parlement, puis du Conseil de l'union européenne, d'avoir des données sur les violences envers les femmes. Les entretiens menés auprès de 42 000 femmes montrent l'ampleur d'un phénomène largement sous-estimé. De fait, les niveaux de violences acceptés ne sont pas les mêmes selon les cultures, en parler – fusse à une enquêtrice – n'est pas nécessairement admis, et enfin les systèmes judiciaires n'encouragent généralement pas les femmes victimes à porter plainte. Les chiffres montrent à quel point il est

urgent de sortir du silence : une femme sur 20 a connu le viol. Chez les 18-29 ans, une femme sur 5 a fait l'objet de cyberharcèlement d'ordre sexuel. La moitié des femmes interrogées déclarent éviter certaines situations ou certains lieux de peur d'être agressées physiquement ou sexuellement.

L'Assemblée nationale a adopté le 13 février dernier le projet de loi autorisant la ratification de la convention du Conseil de l'Europe, dite

Convention d'Istanbul, sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, datant de 2011. Signée par 32 États, elle n'entrera en vigueur que lorsque dix pays l'auront ratifiée. Aujourd'hui seulement 8 l'ont fait...

Ce texte juridiquement contraignant a pourtant le mérite de lister et définir les violences subies par les femmes et de rappeler les obligations des États en termes de prévention et de protection. Une impérieuse nécessité.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

Pic de pollution : et après ?

Le mois de mars a été marqué par plusieurs dépassements des seuils d'alerte de pollution atmosphérique, affectant notamment la capitale, mais aussi une large partie du nord de la France et la région Rhône-Alpes. Au total, plus de 30 départements ont été placés ainsi en vigilance, avec son cortège de mesures (conseils de comportement, réduction de la vitesse des véhicules, limitation de certaines activités industrielles), et, pour la deuxième fois en 15 ans, la mise en œuvre de la circulation alternée à Paris et dans 22 communes de la petite couronne.

Les transports en commun ont été également gratuits quelques jours à Lyon et Paris.

La pollution de l'air peut être provoquée aussi par l'ozone ou le dioxyde d'azote, mais dans cet épisode, le principal responsable était le taux de particules fines (PM 10), ces dernières étant émises notamment par les véhicules, le chauffage au bois ou au fioul, mais aussi les centrales au charbon d'Allemagne. Elles ont été classées « cancérogènes certains » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Au-delà des nécessaires mesures d'urgences, il faudra bien mettre en œuvre des solutions durables qui passent par une autre politique énergétique, industrielle et agricole, d'aménagement du territoire... Du pain sur la planche pour la nouvelle ministre de l'environnement !

> PANORAMA DE L'OCDE

Le retour de la question sociale

Dans son « Panorama de la société 2014 » l'OCDE¹ constate que les inégalités de revenu n'ont cessé de croître depuis la crise de 2008 et que les conséquences sociales, démographiques et sanitaires vont se faire sentir sur le long terme, même si la croissance économique redémarre.



© DELGATTO/NAJIA

Le nombre de chômeurs a cru de 15 millions depuis 2007 dans les pays de l'OCDE, et la part des ménages vivant sans aucun revenu du travail a doublé dans des pays comme la Grèce, l'Irlande ou l'Espagne. Le rapport dépeint une misère croissante dans les pays riches. Aux États-Unis 21 % des personnes déclarent ne pas avoir assez d'argent pour acheter de la nourriture, soit 7,7 points de plus qu'en 2007 ; elles sont 11,5 % dans l'Union Européenne, en hausse de 2 points, la Hongrie atteignant même les 30 %, en hausse de 13 points.

Dès lors l'OCDE s'inquiète de l'avenir sanitaire et démographique de ces pays : « De fait, certaines conséquences sociales de la crise, dans des domaines comme la formation d'une famille, la fécondité et la santé, ne se feront sentir que sur le long terme. La baisse des taux de fécondité s'est encore accentuée depuis le début de la crise, ce qui a pour effet d'aggraver les problèmes démographiques et budgétaires

liés au vieillissement de la population. »²

Elle note que « la consolidation budgétaire en cours à moyen terme dans de nombreux pays posera des difficultés pour lutter contre les conséquences sociales de la crise », ce qui n'est pas pour surprendre, mais insiste néanmoins sur l'objectif de « restaurer les finances publiques » pour « créer la confiance ». Aussi, plaide-t-elle pour un ciblage des aides sociales sur les plus vulnérables, ciblage dont on sait qu'il est socialement moins efficace que les protections uni-

verselles. Les dépenses publiques en matière d'éducation et de santé sont perçues comme « investissements sociaux » qu'il convient d'utiliser au mieux pour ne pas nuire au développement à long terme. En conséquence, plutôt que des coupes indifférenciées dans les transferts sociaux, elle prône des « gains d'efficacité » dans l'organisation des services publics et la fin des « services inutiles ». Et de conclure sur cette recommandation paradoxale au regard du bilan social qu'elle vient de dresser : « Les pouvoirs publics doivent poursuivre les réformes structurelles des systèmes de protection sociale engagées avant la crise. De fait, la crise a rendu plus urgentes les réformes à cet égard. »

MARIE CÉCILE PÉRILLAT

1. Organisation internationale d'études économiques qui regroupe 34 pays développés ou émergents à économie de marché.

2. <http://www.oecd.org/fr/els/soc/OCDE2014-PanoramadelaSociete2014.pdf>

Les chiffres

Les pays qui comptent le taux de chômage le plus important de l'OCDE sont la Grèce, l'Espagne, le Portugal et l'Irlande avec respectivement 27,9 %, 26,5 %, 17,7 % et 14 %. Les mêmes sont aussi ceux qui ont connu la plus forte hausse avec respectivement 19.5, 18.5, 9.1 et 9.4 points supplémentaires par rapport à 2007. L'Union Européenne (UE) qui compte actuellement 11.1 % de chômeurs a connu une hausse de 4.5 points sur la même période.

Dans l'UE, le ratio entre le revenu moyen des 10 % les plus riches et des 10 % les plus pauvres varie entre 5.3 au Danemark et 13.1 en Espagne, la moyenne étant de 7.4 pour l'ensemble de l'Union. Mais cet écart globalement se creuse : il a été multiplié par 4.4 en Espagne, et par 1.3 en Italie ou en Grèce depuis le début de la crise.

La confiance à l'égard des institutions financières s'est globalement détériorée : dans l'UE, 43 % des adultes déclarent avoir confiance dans les institutions financières, ce qui représente une baisse de 21.7 points par rapport à avant la crise. Le détail renvoie à la géographie des plans de sauvetage : la Grèce ne compte plus que 14 % de personnes se déclarant confiantes, en baisse de 22.3 points, l'Irlande 16 % soit une baisse de 50 points, l'Espagne 18 % soit une baisse de 36.2 points... Les plus confiants se trouvent en Norvège, Finlande et Luxembourg avec des taux allant de 80 à 69 %.

Travail de nuit : Sephora débouté

Le Conseil constitutionnel a débouté Sephora en matière de travail nocturne. Il a en effet jugé conformes à la Constitution les articles du Code du travail qui stipulent que le recours au travail de nuit (entre 21 heures et 6 heures) doit être exceptionnel et justifié par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique ou des services d'utilité sociale. En estimant que la loi n'est pas déséquilibrée « entre la liberté d'entreprendre » d'une part et la nécessité d'autre part d'assurer « la protection de la santé et le repos » des salariés, le Conseil constitutionnel a donc confirmé l'obligation faite par la justice au parfumeur de fermer son magasin des Champs-Élysées à 21 heures, sous peine de 80 000 euros d'astreinte par soir et par salarié.

> UNEDIC

La convention signée



© DELGATTOINAVA

Le régime spécifique des intermittents du spectacle n'est pas supprimé.

La négociation sur l'assurance chômage a débouché le 22 mars sur un accord signé entre le patronat et les syndicats CFDT, FO et CFTC. Il ne prévoit pas l'augmentation des cotisations « patronales » que réclamaient la plupart des organisations syndicales pour faire face au « déficit » de l'UNEDIC estimé à 4,3 Mds d'euros en 2014¹. La seule avancée du texte concerne les droits rechargeables : possibilité pour un salarié d'être mieux indemnisé en cas de réinscription au Pôle emploi quand il n'a pas épuisé ses droits antérieurs. Cette mesure, financée par le patronat (400 millions d'euros budgétés), s'accompagne d'une batterie de régressions ciblées visant à réaliser 800 millions d'euros d'éco-

nomies sur le dos d'une partie des demandeurs d'emploi.

Le régime spécifique des intermittents du spectacle n'est pas supprimé et seulement raboté de 165 millions d'euros, en attendant la négociation que l'État s'est engagé à ouvrir d'ici la fin de l'année 2014.

Les autres économies ciblent les seniors. Si le patronat a renoncé au recul de la borne d'âge de 50 à 52 ans pour qu'ils bénéficient de conditions d'indemnisation plus favorables, les seniors devront avoir 62 ans (contre 61 ans aujourd'hui) pour pouvoir conserver le bénéfice des indemnités chômage

quand ils n'ont pas encore acquis assez de trimestres pour une retraite à taux plein. Et les salariés de plus de 65 ans (et leurs employeurs) devront désormais payer une cotisation chômage, sans ouverture de droits. Par ailleurs, le rallongement du délai de carence pour les « chèques de départ »² au-delà du plafond actuel de 75 jours touchera surtout les cadres qui négocient des ruptures conventionnelles.

MONIQUE DAUNE

1. Le déficit cumulé est estimé à 22 Mds d'euros fin 2014.

2. Indemnités supra-légales que touchent les personnes quittant leur emploi suite à un licenciement ou une rupture conventionnelle.

Une loi sur l'autorité parentale

Deux députés socialistes ont déposé le 27 mars une proposition de loi sur l'autorité parentale, le statut de beau-parent et la médiation en cas de divorce qui devrait être débattue à l'assemblée nationale à partir du 19 mai.

La FSU avait déploré, en février dernier, le recul du gouvernement face à la mobilisation des militants de la « Manif pour tous » et au report sine die d'un projet de loi Famille très attendu visant à mieux prendre en compte la diversité des modèles familiaux. Le texte déposé par les deux députés n'aborde pas l'ensemble de la problématique et ne rétablit pas toutes les questions abandonnées en février et se concentre sur trois points. Il pose le principe d'égalité entre les deux parents en matière de résidence en cas de séparation du couple et supprime le droit de visite et d'hébergement en faveur de modalités plus souples de résidence alternée. Il met en avant la notion de médiation en cas de conflit et propose un « mandat d'éducation quotidienne » pour faciliter le rôle du beau-parent dans la vie de l'enfant (réunions à l'école...).

Pour une réforme de l'adoption, le droit des enfants nés sous X à connaître leurs origines et la procréation médicale assistée (PMA) par exemple, il semble qu'il faille encore attendre un certain temps !

> DONNÉES PUBLIQUES

L'Open Data français

La nouvelle version du site data.gouv.fr a été mise en ligne le 18 décembre dernier. L'objectif est de faciliter l'accès aux données publiques pour tous les citoyens, qui peuvent maintenant également contribuer.



Avec ce nouveau portail, la France répond ainsi aux exigences des citoyens, des associations et des acteurs publics, traduite au niveau européen dans une directive de 2003 sur la réutilisation des données publiques.

Le droit d'accès aux informations publiques n'est pas nouveau : la loi du 17 juillet 1978 reconnaît à toute personne le droit d'obtenir communication des documents détenus par une administration dans le cadre de sa mission de service public, et créait un organisme chargé de veiller à cette liberté d'accès : la CADA. Mais encore fallait-il en faire la demande, identifier l'administration concernée, qui se donnait un mois pour répondre... ou pas.

La numérisation progressive des données, mais aussi l'action des pouvoirs publics

sous la pression des mouvements citoyens sont venus profondément changer la donne. Les premières villes à donner le « la » sont Rennes en 2010 suivie par Paris début 2011, qui mettent en ligne un grand nombre de documents aussi divers que les plans cadastraux, les notices des ouvrages des bibliothèques, la carte des 70 espèces d'arbres présentes dans la capitale...

Le premier portail national a été mis en ligne le 5 décembre 2011, la mission interministérielle Etalab, placée maintenant sous l'autorité du Premier ministre, étant chargée de sa maintenance et de son alimentation.

La nouvelle version du site, opérationnelle depuis cette année, est plus conviviale et surtout permet aux citoyens de contribuer, en complétant, améliorant les données disponibles mais aussi en apportant leurs propres données, notamment par le biais des associations contributives du type OpenStreetMap (création d'une carte « libre » du Monde), OpenMétéo Foundation (recueil et mise à disposition de données météorologiques), OpenFoodfact (collecte des informations sur la composition des aliments)... Les données à caractère personnel et celles dont la publication contrevient à la loi (secret médical, secret de la défense nationale...), ne sont évidemment pas concernées.

Un progrès dans la transparence de la vie publique qui a été unanimement salué.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Recours en contentieux en baisse

Les recours contentieux dans l'enseignement ont baissé de 17,5 % entre 2011 et 2012 selon les chiffres du ministère. Cette baisse s'inscrit dans la continuité de celles constatées en 2011 (-3 %) et 2010 (-11 %). Dans les rectorats, ce sont les personnels qui à 75 % sont concernés. Mais seules 28 % des décisions mènent à la condamnation de l'administration. Pour le ministère, les dispositifs de prévention des litiges et une meilleure assise juridique des décisions de l'administration expliquent ce recul. Cependant les constats sont à nuancer car les recours devant les tribunaux administratifs ont augmenté de 27 % en 2012 avec, là encore, 73 % des décisions rendues par le Conseil d'État favorables à l'administration.

Une agence pour la biodiversité

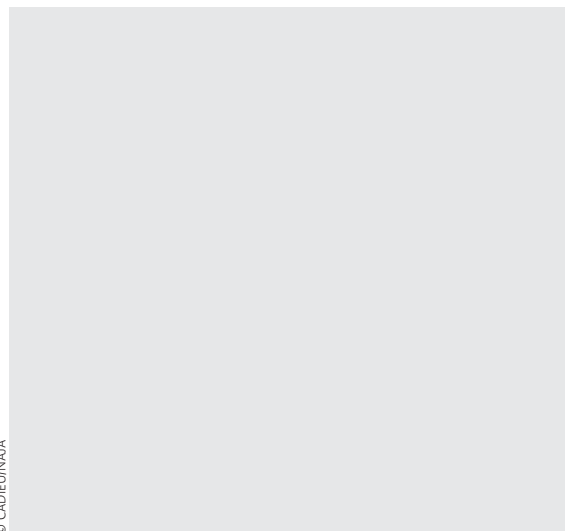
Le projet de loi sur la biodiversité prévoit la mise en place d'une Agence Française pour la Biodiversité (AFB) visant à renforcer l'action de la politique de préservation de l'environnement. L'AFB aura pour socle l'Office de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et agrégera divers opérateurs de toutes natures : Agence des Aires Marines Protégées, Parcs Nationaux de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux... Sur arbitrage préalable de la Présidence, le plus gros opérateur de protection de la biodiversité terrestre (ONCFS) resterait cependant à la disposition du seul lobby de la chasse et hors champ de l'AFB. Le projet mélange donc le régalien, l'incitation et le soutien dans un contexte de transfert de certaines compétences aux régions, sans que son articulation avec les services déconcentrés de l'État soit éclaircie. Il cumule par ailleurs d'autant plus la confusion des genres qu'il doit être essentiellement financé par la facture d'eau (pour environ 350 millions d'euros/an) et que la mobilisation des compétences nécessaires – la situation de ses personnels - à sa réussite n'est pas assurée. Dans ces conditions, la biodiversité gagnera à ce que ce projet soit retiré.

Une fin de non-recevoir inacceptable

Concernant la demande portée par toutes les organisations syndicales d'un rendez-vous salarial annuel, le cabinet a fait valoir lors de la réunion du 7 avril (voir ci-contre) que la ministre de la Fonction publique n'avait aucun mandat de négociation sur ce point. Toutes les organisations syndicales ont contesté cette réponse et demandé que le gouvernement entende enfin les revendications des personnels au moment où les agents attendent la fin du gel du point d'indice, la revalorisation de leurs carrières et la reconnaissance de leurs qualifications. Le 15 mai sera l'occasion de le rappeler à la ministre et à l'ensemble du gouvernement.

> PARCOURS PROFESSIONNELS

Carrières et salaires en débat



© CADIEUNAJA

Une nouvelle version du projet de « Relevé de conclusions sur la méthode et le calendrier de la négociation » relative aux parcours professionnels, carrières et rémunérations dans la Fonction publique a été présentée le 7 avril. Censée tenir compte des remarques formulées lors de la précédente réunion du 12 mars, elle a suscité de nouveaux débats sur au moins deux points : désaccord de plusieurs organisations (FSU, CGT, Solidaires, CFTC...) sur des fins de carrière seulement accessibles à un tout petit nombre d'agents ; contestation de toutes les organisations syndicales de la formule « conséquences à tirer des évolutions du SMIC sur la grille ».

Comme la CGT, FO et Solidaires, la FSU a souligné le caractère unilatéral du document et contesté l'ordre imposé des séquences. Elle a rappelé l'urgence d'avancer sur la reconstruction de la grille, sur les déroulements de carrière.

Plus globalement, toutes les organisations syndicales ont réagi aux annonces parues dans la presse du matin concernant le gel du point d'indice jusqu'en 2016, le ralentissement des carrières dans la FPT, le renoncement au maintien des effectifs... La directrice adjointe du cabinet a indiqué que les arbitrages du président de la République n'étaient pas rendus

mais que le gouvernement avait pour mission de rétablir les marges budgétaires pour 2017, ce qui expliquait le calendrier retenu de la négociation (proposition d'un accord-cadre au printemps 2015, puis traduction législative pour une application par la suite) !

La prochaine réunion, prévue le 29 avril, sera une réunion technique de présentation du panorama des corps et cadres d'emplois, de la grille, des éléments statistiques actualisés sur les indicateurs d'évolution des rémunérations. Viendra ensuite l'ouverture par la ministre de la négociation, le 19 mai après midi.

MONIQUE DAUNE

Gestion des payes : l'ONP abandonné

Le gouvernement a annoncé qu'il renonçait à la mise en place de l'Opérateur National de Paye (ONP), logiciel unique et centralisé de paye des 2,5 millions de fonctionnaires d'État.

Après la publication du rapport de Jacques Marzin qui pointe les risques de dysfonctionnements et les coûts excessifs, Bercy reconnaît que ce projet est voué à l'échec alors qu'il a déjà coûté plus de 290 millions d'euros, sans compter les dépenses engagées par chaque ministère pour mettre en conformité son système d'information de ressources humaines et celles qui devront maintenant être réalisées pour prolonger la vie des applications de paye existantes dont la vétusté était précisément la base du projet.

L'idée d'un opérateur national de paye avait été lancée en 2007, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP). En 2012, la nouvelle majorité en avait fait un axe essentiel de sa politique de modernisation de l'action publique (MAP) qui a succédé à la RGPP. L'objectif était de réaliser 190 millions d'euros d'économies par an en supprimant 40 % des postes de gestionnaires de paye dans les différents ministères. Mais avec 1 850 régimes indemnitaires différents, le projet s'est trouvé confronté à l'impossibilité d'harmoniser les règles de paye.

> EUROPE

Un accès au supérieur contrasté

Dans une note de mars, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) fait le bilan de l'état de l'Union européenne en termes d'accès aux diplômes du supérieur. Une situation contrastée, estime-t-elle.



48 % de diplômés du supérieur prévus en France en 2012.

En 2012, 35,8 % des Européens de 30-34 ans ont un diplôme supérieur au baccalauréat. Les statistiques produites s'intéressent aux 30 à 34 ans, tenant ainsi compte des diplômés tardifs fréquents dans certains pays. De la France, où les jeunes sont diplômés tôt, elles donnent ainsi une image datée de 10 ans. L'indicateur LOLF, basé sur la classe 17-33 ans, prévoit pour 2012 48 % de diplômés du supérieur.

Une dizaine de pays dépasse l'objectif de 40 % fixé par la stratégie Lisbonne 2020. Les autres sont dans des situations diverses. L'Allemagne dépasse à peine

30 % à cause de la structuration de son système éducatif privilégiant l'apprentissage, qui n'est pas sanctionné par un niveau de diplôme suffisant au regard du standard européen.

Sans surprise, les femmes sont les plus diplômées, mais dans des spécialités moins protégées du chômage que les celles choisies par les hommes (filières industrielles, par exemple).

Le diplôme des parents est particulièrement discriminant en Italie, Allemagne, Grèce et Portugal. De nombreux pays ont mis au point des programmes de démocratisation (droits d'inscriptions réduits, bourses, passerelles) de façon à scolariser davantage d'étudiants. Certains vont jusqu'à conditionner le financement public au taux de réussite au diplôme. Mais la tendance générale est celle d'une démarche d'autonomie et de contractualisation de l'enseignement supérieur, visant à permettre la comparaison entre les formations, ainsi qu'à « l'employabilité » des diplômés. Il est encore un peu tôt pour mesurer les conséquences de ces politiques sur les étudiants, mais on voit bien déjà comment les universités françaises et la recherche qui s'y pratique sont malmenées par ces politiques.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

ESPE, la FSU s'adresse au ministre

La FSU s'est adressée au ministre de l'éducation pour demander l'ouverture de discussions permettant de déboucher sur des mesures d'urgence et à plus long terme, pour la formation initiale des enseignants en ESPE. En effet, malgré les recommandations du ministère sur les contenus de formation et l'organisation des stages, la FSU et ses syndicats continuent de constater les importants dysfonctionnements. Inégalités de volumes et de contenus de formation sur le territoire, incertitudes sur les programmes et les critères d'évaluation des concours, moyens alloués insuffisants pour le fonctionnement des ESPE, conditions de travail des formateurs dégradées, temps de service excessif des fonctionnaires stagiaires... Autant d'éléments qui justifient une remise à plat de la réforme. C'est un des dossiers sur lequel le nouveau ministre Benoît Hamon est très attendu.

Étudiants infirmiers en colère

Les étudiants infirmiers sont en colère. Ils sont en effet privés de stage dans les cliniques, ces dernières refusant de les accueillir en réaction à la baisse de leurs tarifs qui prenait effet en 2014, le gouvernement entendant ainsi compenser le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) dont elles bénéficient, contrairement aux hôpitaux publics. La Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) avait alors appelé à ne plus accueillir des étudiants à compter du premier mars.

Le 4 mars, dans plusieurs villes (Marseille, Rennes, Lyon, Bordeaux, Paris), plusieurs centaines d'élèves-infirmiers ont manifesté, en blouse blanche, refusant d'être ainsi les « otages » d'un bras de fer entre le gouvernement et les cliniques.

Si la plupart ont pu trouver une solution auprès des hôpitaux publics, la situation n'est pas encore réglée durablement.

Le 12 mars, un compromis était finalement trouvé avec la ministre de la santé sur le financement des cliniques, et la FHP levait son mot d'ordre de refus d'accueil des étudiants.

Les établissements privés accueillent chaque année 35 000 étudiants infirmiers de première, deuxième ou troisième année, sur un total de 90 000.

Réforme des rythmes

Lors de sa déclaration de politique générale, Manuel Valls a annoncé l'assouplissement du « cadre réglementaire » de la réforme des rythmes scolaires, après « les concertations nécessaires avec les enseignants, les parents et les élus ». Mais cet assouplissement se limiterait aux communes rencontrant des difficultés, avec l'obligation maintenue pour toutes d'appliquer la réforme à la rentrée 2014. Une annonce qui laisse tous les acteurs dans le flou, au niveau local. Le Premier ministre a annoncé une concertation. Pour le SNUipp-FSU, elle doit donc se mettre en place rapidement et donner lieu à un cadrage national. La priorité doit être donnée au temps scolaire et aux conditions d'enseignement des élèves et de travail des enseignants, ce qui nécessite partout l'avis des conseils d'école.



© MIRANAJA

> PROSPECTIVE

Toujours plus d'élèves

La direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP) vient de publier ses prévisions d'effectifs élèves pour les rentrées 2014 et 2015. On compte au global une augmentation de 63 100 élèves pour la première, et 52 900 pour la seconde.



© TRÉVIERNAJA

Le nombre d'élèves dans le premier degré devrait augmenter de 35 600 élèves en 2014 et de 23 400 en 2015. Une hausse surtout dans l'enseignement élémentaire avec + 32 200 en 2014 et + 22 600 en 2015. En revanche, « les effectifs de pré-élémentaire devraient connaître une croissance bien plus atténuée » en raison d'une légère baisse démographique après 2010, indique la DEPP. Selon le ministère, cela devrait être compensé par l'augmentation des moins de 3 ans.

Dans le second degré, hors classes post-Bac, les effectifs devraient augmenter de 27 500 en 2014 et de 29 500 en 2015, après l'augmentation record de 2013 qui a vu 51 000 élèves supplémentaires. Une hausse qui porte sur le lycée général et technologique et, dans une moindre mesure sur le lycée professionnel. Les collégiens en revanche vont voir leur démographie refluer, stable à la rentrée 2014

mais en baisse de 19 500 élèves à la rentrée 2015, du fait du départ à cette date de la génération 2000 plus nombreuse que les suivantes. La politique de baisse des redoublements tout au long du collège contribue également à réduire ses effectifs et à augmenter ceux de la classe de Seconde. La proportion d'entrée dans la voie professionnelle est stable ces trois dernières années, depuis la finalisation du bac pro en trois ans. Ainsi, 20,5 % des élèves de troisième poursuivraient leur scolarité en Seconde professionnelle et 4,4 % le feraient en première année de CAP. Outre l'arrivée de la génération 2000 en seconde professionnelle, les prévisions tablent sur la baisse des sorties en cours de formation. Au lycée général, le gain démographique profiterait autant aux séries générales que technologiques, celles-ci voyant se confirmer le petit regain qu'elles ont connu à la rentrée 2013 après 5 années consécutives de baisse.

Cette explosion démographique va grandement absorber les créations de postes prévues dans l'éducation, vidant notamment les dispositifs « plus de maîtres que de classes » de leurs moyens et augmentant encore la tension dans les classes de Seconde, déjà très chargées (29 % des Secondes générales et technologiques comportent 35 élèves ou plus). Ainsi, la création de 2 355 postes dans le 1^{er} degré à la rentrée 2014 est en grande partie absorbée par la hausse démographique.

ALINE BECKER

Droits de séjour pour étudier

Avec 290 000 étudiants étrangers en 2013, la France occupe le troisième rang mondial d'attractivité en matière d'enseignement supérieur des pays non francophones. Mais la politique migratoire qui s'est particulièrement durcie depuis 2006 avec la loi CESEDA (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'Asile) ne favorise pas leur accueil. Conditions de ressources financières réhaussées, durcissement des procédures de renouvellement des titres de séjours, reconduite à la frontière par simple décision administrative... autant de mesures qui ont transformé le séjour des étudiants étrangers en véritable parcours du combattant. Le syndicat étudiant UNEF demande la mise en place d'un titre de séjour pluriannuel couvrant l'ensemble de la durée d'un cycle d'étude dès la licence. Il lance une pétition pour obtenir la réforme du CESEDA en faveur des étudiants étrangers.

Le statut en débat

Le comité technique ministériel du 27 mars a donné son avis sur deux décrets statutaires : l'un portant sur le statut des enseignants du second degré, l'autre sur le service des professeurs des écoles exerçant en REP + (éducation prioritaire).



© MIRANAJA

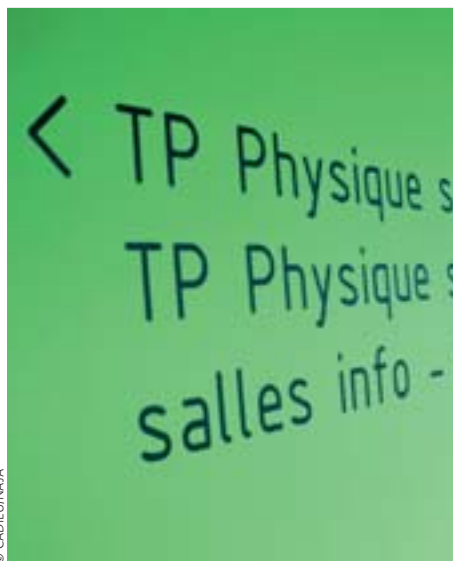
Pour le second degré, le projet vient en substitution de l'actuel « décret de 50 » régissant les obligations de services. Les principales nouveautés sont le décompte identique de toutes les heures passées avec les élèves (cours en classe entière ou en groupe, accompagnement personnalisé), la reconnaissance des difficultés inhérentes au remplacement et au travail sur plusieurs communes, un calcul plus progressif de certaines décharges de service pour les classes à examen et la mise en place d'une réduction du temps de service sous forme de pondération pour les personnels exerçant en REP+. Le décret réaffirme des missions qu'il qualifie de « liées à l'enseignement », telles que l'évaluation des élèves ou le travail avec les parents qui étaient déjà présentes dans la Loi. Il fixe à 21 heures le service hebdomadaire des professeurs des écoles affectés dans les ULIS, SEGPA et EREA. Il remplace certains allègements de services par des indemnités,

ce que le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUeP-FSU contestent. Les neuf amendements qu'ils ont soumis pour que les nouveaux modes de calcul ne lèsent aucun collègue ont tous été adoptés, sans que l'administration ne les retienne. L'UNSA et le SGEN ont voté pour le projet, la FSU s'est abstenue sauf le SNUeP qui a voté contre avec FO, la CGT et Sud. Après sa publication commencera le travail sur les circulaires d'application, auquel la FSU et ses syndicats nationaux prendront toute leur part.

Pour les professeurs des écoles exerçant en REP+, le projet présenté prévoit une réduction du temps d'enseignement de 18 demi-journées, sous la responsabilité de l'IEEN. Cette réduction correspond à un nombre d'heures proportionnellement supérieur à ce qu'apporte la pondération de 1,1 dans le Second degré. La proposition du SNUipp-FSU d'une définition en heures permettant d'arriver au même traitement que les professeurs en collège n'a pas été retenue par l'administration. Le SNUipp-FSU a demandé que les équipes soient à l'initiative de l'organisation et des contenus de ces demi-journées qui ne doivent pas faire l'objet d'injonctions. Il souhaite aussi que les enseignants remplaçant les chargés de classe soient nommés sur les écoles à l'année pour stabiliser et favoriser le travail avec les élèves, en équipe et la relation aux parents. Ils devront aussi bénéficier de cette mesure d'allègement. Une circulaire d'application est attendue. Ce texte n'a reçu aucune voix pour, celles du Sgen et de l'UNSA se portant en abstention, les autres en contre.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

Le projet de décret sur les statuts des enseignants-chercheurs a été présenté le 4 mars au Conseil supérieur de la fonction publique d'État, où il a reçu un nouvel avis négatif, après celui du Comité technique universitaire (CTU) le 9 janvier. La FSU a rappelé son opposition à ce texte, qui n'apporte aucune amélioration aux conditions de travail et de carrière, maintient la modulation des services et l'évaluation périodique et multiplie les dérogations locales. Elle a dénoncé l'ajout, par rapport au texte soumis au CTU, de la dispense d'habilitation à diriger les recherches pour les vice-présidents des Conseils des études et de la vie universitaire candidats au recrutement de professeurs.



© CADIEUNAJA

Professeurs des écoles : chantier en voie d'achèvement

Le dernier groupe de travail « professeurs des écoles » s'est tenu le 28 mars. Ont été actées des revalorisations d'indemnité pour les directeurs d'écoles et d'établissements spécialisés, les conseillers pédagogiques, certains responsables locaux d'enseignement en milieu pénitentiaire. Les obligations réglementaires de services des enseignants spécialisés des établissements et services médicaux-sociaux seront redéfinies et leurs heures supplémentaires transformées en indemnité de fonction tout comme celles des enseignants d'ULIS et de SEGPA. Il reste maintenant à décliner ces mesures en textes réglementaires et préciser le montant des indemnités. Les premières propositions chiffrées sont pour l'heure insuffisantes. Le SNUipp-FSU poursuit ses interventions.

Découvrir ou redécouvrir Jaurès



8 €
au lieu de 20

Jaurès est surtout connu pour le rôle qu'il a joué dans l'histoire du socialisme français, de l'Affaire Dreyfus à ses plaidoyers pour la paix en passant par ses efforts d'unification du mouvement socialiste. Sa réflexion sur l'éducation est moins souvent évoquée.

Pour Jaurès, l'éducation est une dimension essentielle de la République sociale. Le socialisme n'est possible que si les travailleurs ont conscience de leur rôle historique, s'ils comprennent la dignité de leur fonction, s'ils ont la culture nécessaire à la maîtrise de leur destin. L'École doit être mise au service de cette finalité émancipatrice.

Jaurès pense les conditions d'une authentique démocratisation culturelle, dont le syndicalisme enseignant, pour lequel il s'est intensément mobilisé, fait partie. La présente anthologie réunit les principaux discours que Jaurès a consacrés à l'École et à l'éducation. Elle offre également l'occasion de lire de nombreux articles écrits pour les enseignants, jamais réédités depuis près d'un siècle.



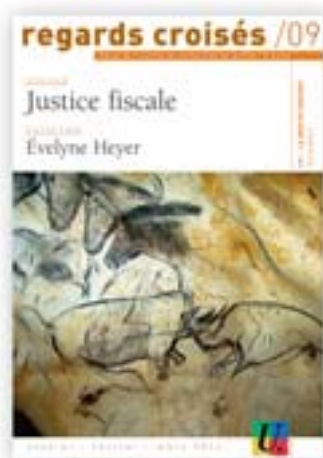
Jean Jaurès
1859 - 1914

Elle introduit une véritable philosophie politique de l'éducation, républicaine et socialiste.

L'introduction est de Gilles Candar, la postface de Guy Dreux et Christian Laval. L'édition des textes de Jaurès a été établie par Madeleine Rebérioux, Guy Dreux, et Christian Laval.

Abonnez-vous... !

« Regards croisés » + « La lettre électronique »



La nouvelle revue
trimestrielle.

Abonnement à la
revue : 26 € pour
un an (4 numéros)



Abonnement gratuit
sur le site.
Cette lettre paraît
tous les mois

Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr - Livres à commander à :

Institut de recherches de la FSU - 104, rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS - 01 41 63 27 60

E-mail : institut@institut.fsu.fr - Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus)

La confusion du genre



© RIVAUD/NAJA

Les manifestations, parfois violentes, contre la théorie du genre qui n'existe pas ne peuvent masquer la persistance des inégalités entre sexes et le besoin de mesurer l'impact de différences éminemment sociales.

**Dossier réalisé par
Aline Becker, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Marie cécile Périllat,
Valérie Sipahimalani**

Attention, la théorie du genre est là! Propagée subrepticement dans les écoles par les enseignants, avec la complicité des syndicats qui fournissent des listes de manuels subversifs, sous-jacente à la loi Taubira autorisant le mariage homosexuel, distillée subtilement dans l'opinion au travers de films complaisamment diffusés, elle viendrait miner les fondements de la famille traditionnelle et pervertir nos enfants.

Mais de quoi s'agit-il exactement? Il y a d'abord une confusion savamment entretenue: il n'existe pas de « théorie du genre », mais un concept, des « études de genre » qui permettent aux chercheurs d'interroger cette construction sociale particulière du masculin et du féminin dans nos sociétés. Car là se situe le problème: on ne naît pas femme (ou homme), on le devient. Le rôle, la place que nous

pouvons avoir au sein de la société ne sont pas déterminés naturellement, mais construits par l'interaction entre l'hérédité et le social : famille, école, regard des autres... En cela, ces études permettent de mieux comprendre ce qui mine actuellement nos sociétés : la persistance d'inégalités femmes/hommes à tous les niveaux, le rejet de l'homosexualité et plus généralement de ce qui ne rentre pas dans une norme pourtant en grande partie fantasmée.

Car les faits sont têtus : aujourd'hui encore, les femmes occupent une place assignée, dévalorisée. À compétences égales, leurs salaires sont inférieurs de près de 24 % à ceux des hommes. Elles sont majoritairement orientées vers les formations littéraires. Les métiers du social, de l'éducation et de la santé sont surinvestis.

Les personnes homosexuelles n'ont vu que tardivement leurs droits reconnus, et non sans mal : si on se souvient des manifestations de l'année dernière contre le mariage pour tous, qui se rappelle que l'homosexualité n'a été dépénalisée en France qu'en 1982, et qu'elle est encore interdite, voire criminalisée dans près de 77 États à travers le monde ?

Si le genre dérange tant, c'est parce qu'il bouscule un ordre bien établi, où les femmes sont censées rester le plus possible à la maison et s'occuper des enfants, la famille (nécessairement hétérosexuelle) garantissant la reproduction sociale et idéologique et préservant des affres du monde extérieur, et où les individus qui s'écartent de la norme sont marginalisés.

Alors oui, enseigner l'égalité entre les filles et les garçons (ce qui n'est que la mise en œuvre de la Constitution !), lutter contre les discriminations et les déterminismes sociaux, combattre l'homophobie, obtenir les mêmes droits pour tous... reste une absolue nécessité, quand bien même ce dossier nous vaudra, comme chaque fois que nous avons abordé ces questions, les foudres des « vigi gender » et de ceux qui n'ont pas compris que notre monde change, et parfois, dans le bon sens.

De quoi le genre est-il nom ?

© NETANGÉNALIA

Le genre n'est pas une théorie. Le mot renvoie à un concept forgé, au long des quarante dernières années, au croisement des études féministes et des sciences sociales. Les « études de genre » portent sur ce qu'on appelle « les rapports sociaux de sexe », que la philosophe Elsa Dorlin définit comme « la construction sociale du masculin et du féminin à travers l'histoire des normes, des valeurs, des identités, des incitations-injonctions et des interdits qui nous produisent comme des sujets sociaux « hommes » ou « femmes » – via l'éducation, la socialisation, mais aussi les représentations sociales communément partagées »¹.

Le terme s'est imposé lentement dans le sillage des travaux de Joan W. Scott, historienne féministe américaine qui écrit en 1986 *Le genre, un*

outil d'analyse historique utile. En opposition à une approche descriptive des rapports sociaux de sexe, elle fait du genre un outil conceptuel critique : il n'est pas un objet d'étude en soi, mais l'outil par lequel on peut analyser les rapports de pouvoir fondés sur la division sexuelle.

Un concept

Ce concept a rencontré des réticences, en particulier du côté des chercheuses féministes qui craignaient qu'en abandonnant la notion de féminisme, on renonce à la portée subversive de cette approche qui donne à voir la domination masculine et l'expérience sociale spécifique des femmes. En France c'est avec une nouvelle génération de chercheuses à la fin des années 1990

France : la « longue marche » vers l'égalité

que le concept de genre s'impose. Ainsi, le genre n'est pas la simple description de la différence sociale des sexes. Dans leur *Manuel des études sur le genre*, Bereni, Chauvin, Jaunait et Revillard définissent le genre comme « un système de bicatégorisation hiérarchisée entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées ».

Le genre au singulier

D'où l'emploi du terme au singulier, car c'est le système en lui-même qui est ainsi dénommé. Ils identifient quatre éléments au cœur des études de genre : une posture constructiviste qui démontre qu'on ne naît pas femme ou homme mais qu'on le devient ; une perspective relationnelle qui considère que femme/féminin et homme/masculin étant le produit d'un rapport social, on ne peut étudier un groupe de sexe sans le rapporter à l'autre ; la mise en évidence d'une hiérarchie, d'un rapport de pouvoir entre les hommes et les femmes, le masculin et le féminin, avec ce que cela implique de sanction des déviations à l'ordre normatif ; l'idée enfin que les rapports de genre sont toujours imbriqués dans d'autres rapports de pouvoir qu'ils soient de classe, de race, de sexualité (l'expérience de l'oppression sexiste n'est pas la même selon que les femmes sont bourgeoises ou prolétaires, blanches ou noires, hétérosexuelles ou lesbiennes).

Ajoutons que ce système de bicatégorisation hiérarchisée entre les sexes produit dans le même mouvement une hiérarchisation des sexualités : les sexualités non exclusivement hétérosexuelles sont conçues comme déviantes par rapport à la sexualité « normale ». C'est pourquoi le sexisme et les LGBTphobies² procèdent de la même logique qui vise à soumettre les individus à la loi du genre.

1. Médiapart 2 juillet 2011.

2. LGBT : sigle usuel pour « lesbiennes, gays, bi et trans ».



Le premier mariage entre personnes de même sexe a eu lieu le 29 mai 2013 à Montpellier

1836 : l'école primaire s'ouvre aux filles.

1907 : les femmes mariées sont autorisées à exercer une profession séparée et à disposer librement de leur salaire... sauf opposition de leur mari.

1909 : institution du congé de maternité de huit semaines, sans rupture de contrat de travail mais sans traitement (en 1910, les institutrices obtiennent le maintien du traitement).

1924 : les programmes de l'enseignement secondaire et le baccalauréat deviennent identiques pour les filles et les garçons.

1936 : la Chambre des députés donne, à l'unanimité, le droit de vote aux femmes. Le Sénat refuse.

1944 : droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.

1965 : les femmes mariées peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.

1967 : autorisation de la contraception dont la publicité reste interdite.

1970 : suppression de la notion de « chef de famille » du Code civil.

1972 : ouverture aux femmes des concours des grandes écoles. Loi sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes (« à travail égal, salaire égal »).

1975 : autorisation de l'IVG (Loi

Veil) qui sera remboursée par la sécurité sociale 7 ans plus tard.

Divorce par consentement mutuel.

1980 : le viol est qualifié, sur le plan juridique, de crime. Prolongation du congé de maternité à 16 semaines et interdiction du licenciement des femmes enceintes.

1982 : dépenalisation de l'homosexualité.

1983 : lois sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

1987 : égalité des parents dans l'exercice de l'autorité parentale.

1990 : la Cour de cassation reconnaît le viol entre époux (arrêt du 5 septembre).

2000 : première loi sur « la parité » au niveau électoral.

2002 : le nom de l'enfant d'un couple peut être soit celui du père, soit celui de la mère, soit leurs deux noms accolés. Création du congé de paternité.

2004 : loi réprimant les propos sexistes.

2010 : loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

2013 : loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe.

2014 : projet de loi égalité femmes-hommes.

Le travail ne fait pas bon genre

Salaires, postes à responsabilité, retraites... les inégalités de genre persistent et sont bien visibles dans le monde du travail.

Les femmes sont moins nombreuses que les hommes aux postes d'encadrement et occupent plus souvent des emplois peu qualifiés. 80 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes ; le taux d'activité des femmes avec deux enfants en bas âge chute à 66 % contre 97 % pour les hommes. Ces inégalités professionnelles se traduisent globalement par des écarts de salaires de 24 %. La Fonction publique n'est pas épargnée par ces constats. C'est l'hospitalière qui connaît l'écart le plus important avec un salaire pour les femmes inférieur en moyenne de 21,9 % à celui des hommes à poste de travail égal.

Les inégalités sont avérées sur la question des retraites. Ainsi, deux fois plus de femmes que d'hommes attendent 65 ou 66 ans pour liquider leur retraite afin de compenser une carrière incomplète.

Les chiffres clés révèlent une très faible mixité des métiers, comme s'il existait un déterminisme sexué pour que 50 % des femmes occupent des métiers dans le domaine social, de l'éducation ou de la santé tandis que 50% des hommes se concentrent sur l'agriculture, le bâtiment, l'industrie ou l'informatique. L'orientation scolaire est profondément structurée par les représentations sexuées des métiers. En fin de collège, à compétences égales en mathématiques, les garçons sont beaucoup plus nombreux à s'orienter vers un bac scientifique.

Ces données doivent inciter à intensifier l'action des politiques publiques dans le sens d'une réduction des inégalités liées au genre. Améliorer la situation des femmes sur le marché du travail et réduire les inégalités professionnelles sont des axes incontournables.

***Édition 2014 des Chiffres-clés de l'égalité entre les femmes et les hommes, élaboré par le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes du ministère des Droits des femmes, en lien avec ses partenaires ministériels.**

Les impacts société



© TRÉVIER/SALIA

La dichotomie entre le masculin et le féminin se retrouve à tous les niveaux de la société. Mais elle conduit à une hiérarchisation des rôles construite sur la représentation des inégalités de genre.

C'est dans la famille que ces premières inégalités se construisent. De manière consciente ou non, les parents inculquent des normes différentes à leurs enfants selon qu'ils sont filles ou garçons. Dès le plus jeune âge, les garçons sont valorisés pour leurs capacités physiques, leur caractère « costaud » ou « tonique »... À l'inverse s'ils sont plus posés on prendra cela pour de la timidité qui sera perçue comme un manque. Quant aux filles c'est la beauté, la douceur, la sagesse et la propreté qui doivent les caractériser en premier lieu et bien évidemment, celles qui ne rentrent pas dans la norme deviennent vite des « garçons manqués ». Ces représentations entraînent des attentes différentes de la part des parents et conduisent les enfants à intérioriser des comportements stéréotypés, comportements qui sont renforcés par une identification au parent du même sexe, dans une société où les rôles domestiques du père et de la mère sont encore très différenciés.

Malgré la prise de conscience de l'existence de ces inégalités, il est très difficile de sortir de l'inertie dans laquelle fonctionne la société. Et l'École n'est pas épargnée par cette légitimation des inégalités, même si des efforts sont faits. Le traitement différencié des élèves selon leur sexe se retrouve à tous les niveaux de la scolarité.

L'École n'est pas épargnée

Dès le plus jeune âge on constate que les garçons sont traités de façon plus individualisée et qu'ils sont incités à se tourner vers les domaines techniques ou mathématiques car considérés comme prédisposés, alors qu'ils ont simplement été socialisés par des jeux plus complexes et incités à se tourner vers tout ce qui a un rapport à la représentation dans l'espace. Les filles, considérées comme plus sensibles et moins tournées vers l'extérieur sont avant tout valorisées par leur capacité à se conformer à la norme scolaire, à ne pas déborder. Elles auraient

aux

Question d'éducation



des prédispositions pour les études littéraires censées faire plus appel à la sensibilité. Le poids de ces préjugés se retrouve très fortement marqué dans l'orientation scolaire puisque l'on retrouve une majorité de garçons dans les filières scientifiques très sélectives alors que les filles ont de meilleurs résultats scolaires que les garçons, y compris dans ces domaines. Ce traitement différencié se répercute évidemment dans l'accès à l'emploi où les inégalités homme-femme sont très marquées.

Le tableau n'est pas complètement noir et des évolutions importantes ont déjà eu lieu pour faire progresser l'égalité. La plus importante est certainement le droit à la contraception et à l'IVG qui ont permis aux femmes de s'approprier leur corps, bien que ces acquis restent fragiles et facilement remis en cause. Les lois sur la parité dans les institutions, ou sur la redéfinition des droits de la famille, l'incitation à l'égalité professionnelle sur les salaires ou le développement des congés parentaux pour les pères vont dans le sens de cette volonté de construire de nouvelles normes pour la société. Mais les résistances sont encore nombreuses, diffuses dans la société et attisées par les idéologies religieuses et réactionnaires.

L'Éducation nationale est entrée dans la question du genre par la politique de santé, dans les années 1970 : éducation sexuelle, reposant sur une approche physiologique. La thématique de l'égalité filles/garçons est plus récente, datant de la fin des années 1990, dans le cadre d'une « éducation à la vie affective et sexuelle ». Ces questions sont aussi traitées au fil de l'ensemble des programmes disciplinaires, du sport aux langues vivantes.

Si l'enseignement privé confessionnel s'est souvent donné de la liberté quant aux instructions officielles, on ne constate pas de levée de boucliers notable sur ces questions avant 2005 et la contestation d'un sujet du baccalauréat littéraire portant sur l'IVG. En 2008, une étude de la Halde sur les manuels scolaires pointe l'omniprésence des stéréotypes : femmes moins représentées que les hommes, globalement absentes de l'espace politique et intellectuel et surreprésentées dans l'espace domestique etc. En 2012, la publication des manuels de Sciences de la vie et de la Terre des premières générales lance une polémique durable. 80 députés UMP demandent de retirer certains manuels au motif qu'ils présentent « la théorie du genre sexuel »,

ce qui en dit long sur leur méconnaissance du sujet... La nouveauté est en réalité l'entrée de « l'orientation sexuelle » dans les programmes. En 2013, la publication par le SNUIPP-FSU d'outils pour éduquer contre l'homophobie à l'école lui vaut, ainsi qu'à ses militants, menaces et dégradations matérielles.

Dans la foulée de la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2013-2018), l'Éducation nationale a décrété 2013-2014 année de mobilisation pour l'égalité à l'École. Il s'agit de lutter contre les stéréotypes intériorisés par les élèves et conduisant à une auto-dévalorisation des filles. L'expérimentation du programme « ABCD de l'égalité » dans les écoles maternelles et élémentaires est actuellement instrumentalisée par certaines forces religieuses et politiques réactionnaires qui demandent aux familles de « retirer » leurs enfants de l'école un jour par mois en guise de protestation contre « le genre à l'école ». Il faut croire que le travail effectué à l'École laïque inquiète certains. Celle-ci doit faire en sorte de mieux communiquer sur ses actions, qui entre pleinement dans son rôle, pour rassurer et ne pas rompre le lien avec les familles.

© TRÉVIERS/NAJA

Homosexualité : encore un crime !

L'orientation sexuelle n'est pas mentionnée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme : l'homosexualité était encore un sujet tabou en 1948 et elle n'a disparu de la liste des maladies mentales de la classification internationale des maladies de l'OMS qu'en 1990. C'est seulement en 2011, sur initiative de l'Afrique du Sud, que le Conseil des droits de l'homme des Nations-Unies a adopté formellement, pour la première fois, une résolution sur les droits LGBT.



© RIVALDINAJA

Si 113 pays n'ont pas (ou n'ont plus) de lois criminalisant les relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe, l'homosexualité est encore considérée comme une maladie mentale ou une déviance « contre-nature » dans de nombreux pays. Bien que mieux acceptée, l'homosexualité féminine est souvent réprimée, aussi. Pas moins de 77 États pénalisent les relations homosexuelles par de la prison, de la torture ou des travaux forcés. C'est le cas dans 36 pays d'Afrique (continent où l'on recense les pires lois) et dans la moitié des

pays d'Asie. Tout cela entraîne une augmentation du nombre de demandeurs d'asile, notamment vers l'Europe (où seule la partie turque de Chypre condamne les relations sexuelles consenties entre hommes). L'homosexualité masculine est même passible de la peine de mort en Arabie Saoudite, Iran, Mauritanie, au Yémen, dans les 12 États du Nord du Nigeria qui ont adopté la Charia (loi islamique), au Nord Soudan et dans les parties méridionales de Somalie. En l'absence de loi pénale codifiée en Arabie saoudite, les tribunaux du pays appliquent

strictement la Charia qui punit la sodomie par la lapidation jusqu'à la mort. Par ailleurs, en poussant les personnes concernées à cacher leur homosexualité, toutes ces lois minent la lutte contre le sida.

Mais dans les pays où l'homosexualité n'est pas pénalisée, les homosexuels subissent encore trop souvent des violences, des persécutions et d'autres pratiques discriminatoires.

La situation évolue de manière préoccupante en Russie, où sont entrées en vigueur dans plusieurs régions des lois et actions ciblées contre la communauté LGBT sous couvert de « protection des mineurs contre la propagande ». Malgré une dépénalisation de l'homosexualité en 1993, la Russie est ainsi à l'avant-garde d'un groupe de pays comme la Lituanie et la Hongrie qui interprètent les droits humains universels à travers le filtre de leur « tradition » et de leur culture.

Dans beaucoup de pays, la liberté d'expression est mise à mal quand les marches des fiertés sont interdites par les autorités ou interrompues par des contre-manifestants sans protection de la part des autorités.

Si la situation est plus favorable en France, le mariage homosexuel a été voté tardivement face à de nombreuses résistances.

L'exemple de la Suède

Légalisée depuis 1944, l'homosexualité a depuis longtemps fait l'objet en Suède d'une législation favorable, bien en avance sur la plupart des autres pays. Ainsi le pays a autorisé l'union civile en 1995 (la Suède a été le 3^e pays du monde à le faire) puis le mariage « sexuellement neutre » en 2009, permettant aux homosexuels de se marier civilement ou religieusement, ce qui fait de la Suède le premier pays à autoriser le mariage homosexuel au sein d'une Église majoritaire (luthérienne). Les couples homosexuels peuvent adopter et ont accès à la PMA (procréation médicalement assistée) mais pas à la GPA (Gestation pour autrui). Toutes les discriminations sur l'orientation sexuelle sont pénalisées, les personnes LGBT sont autorisées dans l'armée et, depuis le 1^{er} mars 2010, les homosexuels peuvent donner leur sang après un an d'abstinence ou de rapport sans risque.

Nicole Mosconi: « les croyances font système »

Genre, sexe... la confusion existe, est-elle entretenue, et par qui ?

Il y a eu une orchestration menée par des gens qui sont liés à l'église, au catholicisme – plutôt intégristes - il suffit de lire les textes du Cardinal Ratzinger, avant qu'il ne soit Pape. Or les recherches actuelles distinguent très clairement tout ce qui est de l'ordre du biologique, et ce qui relève de la construction sociale. La sexuation biologique n'est d'ailleurs pas dichotomique: sexe génétique, sexe chromosomique, gonadique, celui des hormones, des organes génitaux externes, sans parler des caractères sexuels secondaires... Ces éléments sont en partie liés au génétique, mais sont parfois discordants: cela s'est vu notamment à propos de certaines athlètes femmes qui ont été élevées comme filles mais n'en ont pas les caractéristiques « habituelles »: on a tenté des tests de féminité, mais selon le caractère que l'on prend, la décision n'est pas la même! Sexe féminin et masculin, c'est pour l'état-civil, ça n'a pas grand-chose à voir avec la biologie, cela ne reprend que les caractères anatomiques apparents à la naissance. C'est une construction sociale, juridique, et la féminité et la masculinité renvoient à des normes sociales qui peuvent évoluer avec la société. Parler de « nature » dans ces conditions est donc complètement impossible.

Faire cette distinction ne bouscule-t-il pas un ordre social établi ?

L'idée qu'il y aurait une nature féminine et une nature masculine, qui seraient complémentaires, est une norme sociale, comme l'hétérosexualité. C'est la même chose pour la famille. Quand on fait un peu d'ethnologie, on s'aperçoit qu'il y a selon les sociétés quantité de modèles différents. Il n'y a donc pas une famille naturelle, c'est une institution sociale. Et le modèle – un homme, une femme, des enfants – est une construction particulière fondée sur le refus de l'homosexualité, comme si l'homosexualité était contre-

nature. Or, dans les espèces animales, on connaît beaucoup de relations entre individus de même sexe, et les normes, par définition, peuvent se déconstruire. Cette conception de la famille traditionnelle, patriarcale, justifie, même si on ne veut pas l'avouer, les inégalités par les différences de sexe (que l'on exagère beaucoup). C'est ce modèle qu'il faut changer, si l'on veut changer la société, au plan économique, politique, syndical...

Pourquoi la polémique s'est-elle concentrée sur l'école ?

L'école ne peut pas tout - ce sont les adultes et les jeunes adultes, qui, quand ils se rassemblent et luttent, peuvent le faire - mais tout compte fait, les enfants passent beaucoup de temps en primaire, au collège, au lycée et à l'université. Jusqu'à présent, on a très peu enseigné le genre à l'école. Les adversaires parlent de « théorie du genre », mais celle-ci n'existe pas. Le genre est en fait un concept, avec des définitions différentes et des controverses que l'on retrouve dans tout champ de recherches. En cela il s'oppose à l'idéologie

sexiste qui imprègne parfois même le discours des sciences biologiques: quand on dit par exemple que le spermatozoïde est actif et l'ovule passif, on projette sur le biologique une opposition propre à l'imaginaire social.

Il est frappant de constater que les croyances font système: les gens qui pensent que les hommes ont plus de besoins sexuels que les femmes sont aussi ceux qui pensent qu'on ne peut pas avoir d'égalité entre les sexes, que les femmes doivent s'occuper des enfants, qu'il est normal qu'elles n'aient pas un travail aussi prenant que les hommes. Et c'est lorsque l'école a essayé de faire vivre – un petit peu – le principe de l'égalité des sexes, qui est pourtant dans notre constitution, qu'il y a eu des réactions, de la résistance. Les hommes et les femmes qui acceptent l'ordre établi tel qu'il est réagissent quand l'école cherche à le bousculer en éduquant leurs enfants autrement. L'ordre sexué est donc un problème politique. Il y a des forces politiques en lutte, et cette lutte passe aussi par l'école.

« Sexe féminin et masculin, c'est pour l'état-civil, ça n'a pas grand-chose à voir avec la biologie »



Nicole Mosconi, professeure émérite de l'université Paris Ouest Nanterre.

Regard sur la jeunesse : quel

Pour la 6^e année consécutive, l'observatoire de la jeunesse solidaire de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) a mené son enquête sur la place des jeunes dans la société. Pour cette édition*, elle s'est intéressée à la question de leur participation à la démocratie.

Donner la parole aux jeunes pour mieux comprendre leur rapport à la politique, mais aussi connaître leurs pratiques effectives et leurs propositions pour améliorer la démocratie, tel est l'objectif de ce sondage. Il s'inscrit

à des partis politiques ou des syndicats, ou encore par l'abstention croissante et massive à chaque échéance électorale, mais aussi dans un contexte de crise économique et sociale dont la jeunesse n'est pas épargnée.

torale la plus importante auxquelles ils participent massivement. En 2012, ils étaient 81 % de moins de 25 ans à avoir voté aux présidentielles.

D'autres formes d'engagement, comme manifester, s'investir dans un syndicat, relayer une campagne militante ou signer une pétition sont considérées comme des actes politiques pour 7 jeunes sur 10. Des actes qu'ils mettent en pratique. En effet, 56 % des jeunes se sont investis dans un mouvement associatif, près de la moitié ont signé des pétitions en particulier par le biais des réseaux sociaux que 20 % déclarent aussi utiliser pour relayer des campagnes militantes. Trois jeunes sur dix ont déjà participé à une manifestation et 20 % ont fait grève.



Plus d'un tiers des jeunes ne se reconnaît dans aucune proposition politique.

L'importance du politique

Comment les jeunes peuvent-ils se projeter dans la société quand plus d'un tiers d'entre eux ne se reconnaît dans aucune proposition politique? Sont-ils pour autant totalement désintéressés des questions politiques? Ce n'est en tout cas pas ce que révèle l'enquête, puisque plus de la moitié des jeunes déclare que la politique est importante voire très importante dans leur vie et qu'ils sont 8 sur 10 à suivre son actualité. 9 sur 10 considèrent que le vote est un acte politique, une pratique effectivement plébiscitée par les trois quarts des jeunes qui déclarent avoir déjà voté, notamment pour des élections comme les délégués de classe. Les élections présidentielles restent l'échéance élec-

Engagement et indépendance

En revanche, la volonté de garder une certaine autonomie dans son engagement explique certainement la très faible implication des jeunes dans un parti politique, seulement 7 % ou dans un syndicat avec 5 %. Une situation paradoxale quand 6 jeunes sur 10 voient les partis politiques et les syndicats comme des leviers importants pour renouveler la démocratie. De même, parmi les propositions pour améliorer la démocratie, le vote obligatoire est loin de faire l'unanimité. Sans doute voient-ils là le risque de ne plus être acteur de leur décision. Ce sont dans des actions de proximité que les jeunes se retrouvent le plus. Plus de la moitié a déjà fait un don pour une personne ou une association, et près de 70 % consomment des produits du commerce équitable. Pourtant ces actions sont celles qui sont le moins considérées comme des actes politiques.

Leurs principales propositions vont

dans un contexte que certains qualifient « d'enlèvement démocratique », marqué par la défiance croissante envers les institutions publiques et la vie politique, par un recul de l'adhésion

Génération quoi ?

C'est le nom de l'enquête menée à l'automne dernier par France Télévision à laquelle 210 000 jeunes de 18 à 35 ans ont répondu pour donner leurs sentiments sur leur génération et leur place dans la société. Un autoportrait à la fois sombre, désenchanté, lucide mais aussi déterminé à en découdre. La principale leçon à tirer est certainement que loin d'être fainéante et individualiste, cette génération a le sentiment de ne pas avoir sa place dans la société et même d'être « sacrifiée » ou « perdue ». Pas étonnant quand près d'un tiers des 18-24 ans pense qu'ils ne connaî-

tront pas autre chose que la crise alors que 81 % disent que le travail est important dans leur vie et que pour la moitié c'est un moyen de s'épanouir. C'est une génération plus critique parce que le niveau de diplôme augmente. Mais elle se montre aussi sévère à l'égard de l'École qui ne donne pas sa chance à tout le monde selon 61% des répondants. Pour eux la solidarité est une valeur centrale, même si près de la moitié pensent ne pouvoir compter que sur eux-mêmes. Enfin, la famille reste une valeur refuge pour 80% de cette génération.

engagement politique ?



8 jeunes sur 10 suivent l'actualité politique. 9 sur 10 considèrent que le vote est un acte politique

© DELGATTO/NAJA

dans le sens d'une plus grande démocratie participative. Participer à des conseils d'enfants et de jeunes ou agir plus au sein des associations recueillent plus de 80 % d'avis. Mais les jeunes veulent aussi que leur voix soit entendue avec des propositions concrètes comme simplifier les démarches pour voter, reconnaître le vote blanc, limiter les mandats des élus et réserver des sièges aux catégories les moins représentées dont les femmes.

Contrairement aux idées reçues c'est une génération qui défend très fortement la démocratie, mais qui, loin d'être dans la révolte, cherche à combler le fossé qui la sépare des fonctionnements institutionnels. Les jeunes n'attendent qu'à être mieux informés et considèrent à 78 % que c'est à l'école de jouer ce rôle. Les institutions, les partis politiques ou les syndicats ont donc tout intérêt à développer de réelles démarches qui permettent à ces jeunes d'entrer de plain-pied dans la sphère publique.

ALINE BECKER

* « Les jeunes et l'engagement politique », étude réalisée du 16 au 26 décembre 2013, par téléphone, sur un panel représentatif de 500 jeunes de 15 à 30 ans.

3 questions à Céline Braconnier : « Ils s'éloignent de la politique institutionnelle »

Comment expliquez-vous l'absence d'engagement des jeunes en politique ?

La participation politique prolonge des formes d'intégration dans la vie sociale, cela n'est pas nouveau. La stabilisation professionnelle et la fondation d'une famille constituent depuis longtemps des étapes importantes pour l'activation de la citoyenneté. Or, elles sont aujourd'hui plus tardives quand toutefois elles ont lieu. Il y a aussi un facteur générationnel : les votants les plus constants, les 50-64 ans, continuent de voter même quand ils sont désenchantés et sceptiques sur la capacité des élus à améliorer la vie. Pour les plus jeunes, le vote est plus un droit qu'un devoir : ils culpabilisent moins de s'abstenir.

N'y a-t-il qu'une seule jeunesse ?

Bien sûr que non, et l'on observe sans surprise que le

désengagement affecte en priorité la jeunesse qui cumule les difficultés. C'est celle-là qui fait le moins entendre sa voix dans l'espace public. Si l'élection présidentielle parvient encore à les mobiliser massivement, ils s'abstiennent largement pour les autres scrutins. Et ils ne participent pas pour autant autrement. Manifester, se réunir, s'engager dans une association, a fortiori avoir des échanges sociaux sur les réseaux sociaux constituent des modalités alternatives d'engagement que mettent avant tout en œuvre les jeunes diplômés qui votent déjà.

Comment répondre aux attentes des jeunes pour favoriser la démocratie ?

Leurs attentes paraissent être identiques à celles des autres citoyens qui s'éloignent également de la politique institutionnelle. Mieux prendre en compte leurs aspirations, mieux les



Céline Braconnier, professeur de sciences politiques, université de Cergy-Pontoise. Co-auteur de *La démocratie de l'abstention*, Folio Gallimard.

protéger, notamment du chômage, aurait sans doute pour effet, en rétablissant la confiance nécessaire à la projection dans un avenir meilleur, de les remobiliser politiquement. L'aspiration à l'expression politique peut aussi être stimulée par les institutions républicaines. Aujourd'hui, alors que ce sont les familles qui disposent du monopole de la socialisation politique des enfants, l'indifférence se transmet aussi bien que l'intérêt en héritage. L'École serait par exemple en mesure de compenser, au moins en partie, les inégalités politiques qui en découlent.

Le nouveau Carreau du temple

L'ouverture d'un nouveau lieu culturel et sportif est toujours une belle promesse. Surtout quand il s'agit de l'historique Carreau du temple. L'immense bâtiment de fer et de verre, construit en 1865 en lieu et place d'un marché en bois, fut réduit en 1905 aux dimensions qu'on lui connaît aujourd'hui. Les parisiens l'ont fréquenté pour son marché de fripes,



© RIVALDINAIA

de cuir et de peaux, créé en 1935. En déclin mais protégé monument historique dans les années quatre-vingt, il a retrouvé sa superbe après de longs travaux de restauration. Une salle de spectacle de 250 places et son café ont vu le jour, et les grands espaces sous les halles de verre se transformeront au gré des semaines : cloisonnés pour un salon, aménagés en scène de spectacle, répartis en lieux de rencontres...

Le salon du dessin contemporain a inauguré le site en beauté le 26 mars. Pour sa 8^e édition, *Drawing Now Paris* a quitté le Louvre pour le Haut-Maraais. Les stands de galeries internationales notoires ont partagé le lieu avec une première exposition de jeunes artistes à Paris. 20 000 visiteurs, collectionneurs, professionnels et amateurs d'art ont ainsi pu découvrir les 3 000 m² du nouveau site. Tout au long de l'année, théâtre, danse, sport, mode, design, musique, s'inviteront au cours de programmations souvent réalisées en partenariats. Les amateurs de sport, d'activités physiques et de loisirs pourront s'inscrire, dès septembre, à des cours, des stages, des espaces de pratiques (dojo, studio de danse, gymnase).

Le FN fait fuir la culture ?



DK

Le directeur du festival d'Avignon Olivier Py avait annoncé qu'il démissionnerait ou délocaliserait la manifestation si la mairie était tenue par un élu FN. Avignon a évité la vague marine mais la nouvelle municipalité FN de Beaucaire a fait fuir le festival électro Positiv : « Les valeurs d'échange, d'ouverture ou de multiculturalisme que nous défendons à travers notre engagement quotidien (...) nous semblent trop incompatibles avec le repli sur soi, le rejet de l'autre et de la différence qu'incarnent le Front National », ont expliqué les responsables dans le Midi Libre.

L'homme qui rit

20 ans après sa création au Petit Hébertot, la pièce a sillonné les



DK

routes de France, de Roumanie, du Brésil, du Maroc, du Royaume-Uni, nourrissant les publics de la modernité du texte méconnu de Victor Hugo. Une nouvelle version a

été créée pour être jouée au Grand Parquet à Paris, du 2 au 20 avril. Toujours servie par le grand acteur Laurent Schuh.

Vincent en Arles

L'œuvre de Vincent Van Gogh est liée à Arles qui, elle, associe son tourisme à son nom. Le nom seulement, car la ville qui inspira tant l'artiste ne possède aucun de ses tableaux. La fondation Van Gogh, créée par Maya Hofman, a été inaugurée le 7 avril dans un hôtel particulier prêté par la municipalité. Les œuvres exposées, prêtées par le musée Van Gogh d'Amsterdam, seront renouvelées au fil du temps. Retour de l'artiste maudit ? Van Gogh live ! Le titre



DK

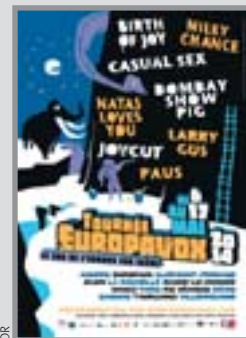
L'Europe des Carolingiens

À l'abbaye de Saint-Riquier, dans la baie de Somme, le visiteur est invité à s'immerger dans le monde carolingien. L'Europe avant l'Europe est le titre de Les œuvres présentées sont exceptionnelles, prêtées par les institutions européennes. Une scénographie multimédia et numérique fait resurgir la culture, l'art, la vie quotidienne et la politique menée par cet Empire complexe et disparate, qui a profondément marqué l'histoire de l'Europe. L'occasion aussi d'un hommage appuyé à la figure à la fois réelle et mythique de Charlemagne, mort il y a 1 200 ans. Du 29 juin au 29 septembre.

de l'exposition inaugurale le laisse à penser.

Le son de l'Europe

Europavox, c'est 13 soirées de concert. Le festival, né à Clermont-Ferrand, prend la route du 6 au 17 mai,



DK

emmenant dans ses bagages huit groupes des quatre coins de l'Europe. Ils iront à Angers, Bordeaux, Dijon, La Rochelle, Nancy... pour une tournée placée sous le signe de la culture et de la citoyenneté, un peu avant les élections européennes. Pendant la tournée, cinq débats sont organisés pour sensibiliser les jeunes à la mobilité et à l'échange.



DK

Théâtres d'Europe

Le festival Premières des jeunes metteurs en scène, du 5 au 8 juin à Strasbourg, est résolument européen. Une tendance de plus en plus affichée dans les théâtres.



© SUSANNA DRESCHER

OPAU_BT de GruppeFux, un spectacle présenté par le festival Premières.

Capitale européenne, Strasbourg a eu la chance de voir deux de ses théâtres traversés par des personnalités qui avaient envie d'Europe. Le Maillon, où s'est créé le festival Turbulences, a permis de découvrir de grands metteurs en scène tels Olivier Py ou Stéphane Braunschweig. Ce dernier, devenu directeur du Théâtre national de Strasbourg (TNS) en a retenu l'idée d'un festival des écoles de théâtre en Europe. Le TNS était alors le premier en France à mettre en place une école de mise en scène, déjà en cours dans les pays du nord de l'Europe.

En arrivant à Strasbourg pour diriger Le Maillon, Bernard Fleury avait l'idée de travailler avec le théâtre allemand. Ces deux envies ont donné lieu à un projet commun : Premières, un festival européen de la jeune mise en scène, avec comme programmatrice principale Barbara Engelhardt, une allemande qui vit en France.

En 2004, la première édition de Premières programmatrice des metteurs en scène sortant de l'école. « Mais on s'est vite rendu compte que la première mise en scène n'est pas au point et qu'un savoir-faire lié à l'expé-

rience était nécessaire », explique Olivier Chabrilange, en charge de la programmation au TNS. L'équipe du festival est donc allée chercher dans les théâtres d'Allemagne, de Suisse, de Hongrie, d'Autriche, de Pologne, de Russie et, cette année, de Lettonie de « jeunes metteurs en scène ayant déjà une petite expérience pour présenter leur travail dans des salles où un rapport de proximité est possible, afin de ne pas les mettre en fragilité ». Avec chacun leur langue, leur formation, leur registre formel, leur place dans un système culturel propre et une organisation pas immédiatement compatible, puisque dans certains pays, le comédien est rattaché au théâtre.

En 2013, le festival strasbourgeois a fait ses valises pour traverser la frontière et investir le Badisches Staatstheater Karlsruhe et d'autres lieux de la ville pour le marathon théâtral de Premières. Le public français a suivi, ils étaient 20% à Karlsruhe. Cette année, « le festival revient à Strasbourg avec Karlsruhe dans la valise », comme l'exprime Bernard Fleury. En effet, une partie de l'équipe de Karlsruhe participe à la programmation de cette édition et les spectateurs de Karlsruhe viendront en bus à Strasbourg. Désormais, tous les spectacles du festival sont surtitrés. Un surcoût considérable pour le festival mais le jeu en vaut la chandelle.

PAULINE RIVAUD

Jeu de frontières

D'autres festivals que Premières se jouent des frontières. Passages, le festival des théâtres à l'Est de l'Europe, s'étend en mai de Metz au Luxembourg. Autre festival, Perspectives est précurseur en matière d'échange transfrontalier. Créé il y a 35 ans, il a évolué pour s'imposer aujourd'hui comme « le » festival franco-allemand, porté à parts égales par la ville de Sarrebruck, le Land de Sarre et le département de la Moselle. Et le public semble suivre. Selon sa directrice Sylvie Hamard, « quand un spectacle est présenté en Allemagne, 40 % du public est français ».

La chanson francophone se

Art populaire par excellence, la chanson se renouvelle avec les générations. Ses interprètes s'appellent Stromaë, Jeanne Cherhal ou autre Fauve. Le Printemps de Bourges, qui s'ouvre le 22 avril, est leur porte-voix.



Après le blues, le rap et le slam ont ouvert une nouvelle voie à des figures reconnues davantage pour leur énergie que leur tessiture.

L'art de raconter une histoire, l'art de la métrique... il en faut du talent pour séduire les oreilles, se faire entendre sur toutes les lèvres. Depuis le XVIII^e siècle, la chanson est un art populaire par excellence. La radio puis la télévision l'ont transformée. La révolution numérique a multiplié sa diffusion, aujourd'hui un succès s'emporte en quelques semaines et naît hors des circuits commerciaux.

Mais qu'ils aient été découverts sur les plateaux de Star Academy, Nouvelle Star ou The Voice, qu'ils aient commencé dans la rue ou le métro, qu'ils se soient lancés directement sur le web, auteurs et interprètes reflètent toujours une génération. Et le Prin-

temps de Bourges, le plus ancien des festivals de la chanson, programme les plus talentueux d'entre eux. Pour sa première, en 1977, Dick Annegarn, Julios Beaucarne, François Béranger, Jacques Higelin, Bernard Lavilliers ou le groupe Au Bonheur des Dames faisaient l'affiche. Aujourd'hui, entre 22 et 27 avril, ils s'appellent Stromaë, Jeanne Cherhal, Fauve, Feu! Chatterton, S-Crew...

« Ceux qu'on choisit par défaut »

Rien n'a changé ? Si : les majors de l'industrie du disque n'ont plus le même poids, Internet a élargi l'horizon.

Comme l'a prouvé Indila, révélation de début d'année, dont le clip *Dernière Danse* a été vu plus de 20 millions de fois sur les réseaux sociaux avant même que sorte le premier album de cette auteure et compositrice. Un peu avant, en 2009, le phénomène Stromaë envahissait ondes et écrans avec *Alors on danse*. Sa ténacité, aidée par un buzz naissant sur internet, lui a ouvert les portes des maisons de disques. Ses textes abordent efficacement les problèmes de société (absence du père, monoparentalité, relation homme/femme, misère...) et sont chantés sur des rythmes entraînants.

Son succès est certes lié à l'image et à la communication, comme en témoigne le clip *Formidable* où le jeune Belge, soi-disant ivre, est filmé en caméra cachée. Né à travers les réseaux sociaux et le partage vidéo, Stromaë a su tirer profit millimétré, calculé, du buzz jusqu'à la consécration de son album aux Victoires de la musique 2014.

Mais par-dessus toutes les récupérations possibles, cette description directe et franche de la réalité, cette dénonciation des politiciens et des commerçants qui promettent sans jamais changer, cette confiance en sa génération sont la marque d'une jeunesse, celle d'aujourd'hui. Bien que, comme le chante Fauve « nous sommes de ceux qu'on choisit par défaut ». Prise entre l'extraordinaire créativité née de la révolution numérique et la sombre perspective d'un emploi détruit par cette même révolution, la jeunesse réagit à coups de Stromaë, de Fauve ou de Jeanne Cherhal.

Du slam au spoken word

Aujourd'hui, la chanson est souvent la forme la plus courte pour dire sa colère, sa douleur. Après le blues, le rap et le slam ont ouvert une nouvel-

Chanson en live

Aujourd'hui, un succès s'emporte en quelques semaines et naît hors des circuits commerciaux. Depuis douze ans, le marché du disque s'effondre, il a perdu plus de la moitié de sa valeur. C'est dire la

surprise de l'année 2013 avec une hausse de 2,3% (numérique et physique confondus). La raison : Stromaë. Le chanteur belge a vendu 1,1 million d'albums entre août et décembre.

renouvelle

Depuis son passage aux Inouïs du Printemps de Bourges en 2013, Fauve n'a cessé de monter, proposant quelque chose de radicalement neuf dans la musique en France.



© FAUVE

le voie à des figures reconnues davantage pour leur énergie que leur tessiture. Comme en témoignent Grands corps malade et, désormais, Fauve. Le « collectif à géométrie variable », né en 2010, mêle à la musique des textes bruts et un univers graphique simple mais léché, où la réalité et la pesanteur sociale sont décortiquées et exposées dans leur plus simple appareil. Au carrefour du rap, du hip-hop, de la chanson, de l'électro et du rock, Fauve est adepte d'une prose vécue, parlée, criée, jetée, sur des morceaux tantôt suaves et sensuels tantôt stricts et durs. Fauve est né d'un malaise - son nom fait allusion au film de Cyril Collard - sa musique cherche à bousculer, à frapper. Beaucoup de jeunes se retrouvent dans les textes et l'univers musical que leurs auteurs qualifient de « spoken word », forme de poésie orale proche du slam. Une poésie fatale qui a émergé en peu de temps : une première vidéo postée sur youtube, un mois plus tard le phénomène était lancé, suivi par des dizaines de milliers de personnes. Peu de temps après, un premier album et des centaines de concerts, très vite complets.

VÉRONIQUE GIRAUD ET DAMIEN COUGET

3 questions à

Fauve : « On laissera personne derrière »

Que disent les textes du groupe Fauve ? Extraits de leur chanson Blizzard

Tu nous entends la Honte ? Tu nous entends ?

*Si tu nous entends fais gaffe quand tu rentres chez toi toute seule le soir
On pourrait avoir envie de te refaire la mâchoire avec des objets en métal
Ou de te laver la tête avec du plomb, qu'est-ce que t'en dis ?*

Tu nous entends la Tristesse ? Tu nous entends ?

*Si tu nous entends, c'est que toi aussi, tu vas bientôt faire ton sac
Prendre la première à gauche, deuxième à droite, puis encore à gauche et aller niquer ta race
Félicitations ! Bravo !*

Tu nous entends la Mort ? Tu nous entends ?

*Si tu nous entends sache que tu nous fais pas peur, tu peux tirer tout ce que tu veux
On avance quand même, tu pourras pas nous arrêter
Et on laissera personne derrière, on laissera personne se faire aligner
Tout ça c'est fini !*

Tu nous entends la Dignité ? Tu nous entends ?

*Si tu nous entends sache qu'on a un genou à Terre et qu'on est désolés
On est désolés de tout ce qu'on a pu te faire, mais on va changer !
On va devenir des gens biens, tu verras !*

Et un jour tu seras fière de nous

Tu nous entends l'Amour ? Tu nous entends ?

*Si tu nous entends, il faut que tu reviennes parce qu'on est prêts maintenant, ça y est
On a déconné c'est vrai mais depuis on a compris*

Et là on a les paumes ouvertes avec notre cœur dedans

Il faut que tu le prennes et que tu l'emmènes

Tu nous entends l'Univers ? Tu nous entends ?

Si tu nous entends, attends-nous ! On arrive

On voudrait : tout comprendre, tout savoir, tout voir, tout vivre

On cherche la porte du nouveau monde pour pouvoir s'y fondre en grand

Invitée d'honneur au Salon du livre de Paris avec d'autres écrivains argentins, **Elsa Osorio** présentait son dernier livre *La Capitana*.

La Capitana a nécessité 20 ans de recherches sur une femme extraordinaire, Mika Etchébéhère (1902-1992)... Cela m'a pris en effet de longues années pour trouver les témoignages sur cette femme qui a vécu toutes les aventures du xx^e siècle. Elle était assez secrète. Née en Argentine, elle a vécu avec son compagnon en Patagonie, en France à plusieurs reprises, en Espagne au moment de la République espagnole, en Allemagne quand le nazisme a surgi. C'est à son retour en Espagne que Mika est devenue capitaine de l'armée républicaine espagnole, qui avait intégré sa milice du POUM. Une chose extraordinaire pour une femme, en 1936, de commander des hommes. Et ce sont ses miliciens qui l'ont choisie. Elle a vécu de multiples aventures. Si je les avais inventées, ce serait invraisemblable.

Une vie impossible à inventer. Vous avez pourtant choisi la fiction.

Je préfère la fiction pour rendre compte de l'histoire. C'est un choix. Bien que j'aie récolté beaucoup de renseignements sur Mika, je n'ai pas écrit une biographie. D'une part je ne raconte pas toute sa vie, d'autre part je peux la sentir en tant que personnage. Sinon ce serait une liste de faits extraordinaires. Quand je me mets en elle comme personnage par cette magie que produit la littérature, je peux sentir des choses, qu'elle a peur, qu'elle veut être aimée par ses miliciens. Je peux la rendre humaine.

La période de la dictature argentine suscite en vous une forte envie d'écrire...

Oui. Cela m'a pris du temps de pouvoir écrire sur ce sujet. Pas parce que quelqu'un m'empêchait d'écrire. Mais j'ai écrit, puis publié mon roman vingt ans après le coup d'état militaire. Au moment où j'ai voulu raconter



© DELGATTO/INAIA

Une femme et une écriture engagées

l'histoire d'une fille qui recherchait elle-même ses origines, je ne savais pas à quel point cela me bouleverserait. À l'époque, les grands-mères de la Place de mai étaient à la recherche de leurs petits-enfants, mais aucune jeune fille ou garçon ne cherchait ses grands-parents. La peur que j'avais ressentie en 1976 m'est revenue et m'a poussée à écrire. C'était clair en moi, je voulais qu'on sache que pendant la dictature on a volé des enfants. Et non pas adopté, les mères furent assassinées. J'ai construit mon récit comme un thriller. C'est à partir de ce moment que j'ai pu parler. En Argentine, tout le monde me demandait : pourquoi as-tu écrit sur cela ?

La jeunesse argentine s'intéresse-t-elle à ces personnages ?

Des jeunes, qui ont lu ce roman sur les enfants disparus, ont écrit une lettre très émouvante au personnage du livre. Je sens que j'ai toujours cette proximité avec les adolescents. L'an dernier, je suis allée dans les collèges. Il s'est produit une communication très proche. L'identité est un

sujet qui atteint directement les adolescents. Alors qu'en Argentine, cette histoire de l'identité a été très dure. C'est plus facile de parler avec les jeunes, ils n'ont pas vécu cette histoire. À l'époque, beaucoup de gens ne voulaient pas en parler, qu'on le sache. Aujourd'hui, il y a encore beaucoup de ces enfants, devenus des hommes et des femmes, qui n'ont toujours pas trouvé d'identité.

Pourquoi intervenir dans les collèges ?

J'espère, j'ai très envie, que *Luz*, ce roman écrit il y a 15 ans déjà, pourra être lu par les jeunes. *La Capitana* a eu un accueil beaucoup plus facile en Argentine, tout comme un autre roman, *Tango*. J'ai aussi écrit des nouvelles de littérature fantastique, sur la dictature. L'accueil n'a pas été évident.

En France, j'étais en résidence à la maison de Marguerite Yourcenar, dans le Nord-Pas de Calais. Ce fut une très belle expérience avec les lycéens. Je me souviens d'un garçon qui s'interrogeait sur le mot « disparu », utilisé comme un nom et comme le verbe. C'était il y a quelques années et, comme je ne pouvais pas avoir cette expérience dans mon propre pays, j'avais trouvé cela génial. Maintenant, la société argentine a changé. Au moment où j'ai écrit *Luz*, c'était l'impunité. Aujourd'hui, les responsables des vols d'enfants ont été jugés et condamnés. Et ce n'est pas fini, on continue à juger les responsables de ce génocide. Je me sens fière de cela parce que c'est la première fois en Amérique latine. Un produit de la lutte à laquelle je crois.

Elsa Osorio

Née à Buenos Aires en 1952, est romancière et scénariste pour le cinéma et la télévision. Exilée à Paris et à Madrid, elle est lauréate de plusieurs prix, dont le Prix National de Littérature pour *Luz* (par ailleurs prix Amnesty International). Les éditions Métailié ont traduit, *Luz* (2002), *Tango* (2007), *Sept nuits d'insomnie* (2008), *La Capitana* (2012).

PROPOS RECUEILLIS PAR
VÉRONIQUE GIRAUD

ACCÉDEZ VITE
AUX CHÈQUES-VACANCES

Le saviez vous ?
Vous êtes de plus en plus nombreux à avoir accès aux Chèques-Vacances !
Renseignez-vous vite !



Professionnels de l'éducation, profitez d'une épargne bonifiée de 10 et 30%.

Pour toute information ou demande de formulaire :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**



SÉJOURS
& TRANSPORTS



HÉBERGEMENT



RESTAURATION



CULTURE
& DÉCOUVERTE



LOISIRS
& DÉTENTE

Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours vers les pays membres de l'Union européenne chez nos **170 000** partenaires du tourisme et des loisirs.


ancv
CHÈQUE-VACANCES

Votre vocation est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.



Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, la GMF, 1^{er} assureur des agents des services publics, en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter des offres privilégiées que nous vous réservons.

10 % DE RÉDUCTION⁽¹⁾
SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

ET EN + POUR LES MOINS DE 30 ANS

JUSQU'À 100 € OFFERTS⁽²⁾

50€ SUR VOTRE ASSURANCE AUTO ET 50€ SUR VOTRE ASSURANCE SANTÉ

Renseignez-vous au 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) ou sur www.gmf.fr

⁽¹⁾ Offre réservée aux agents des services publics, personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{re} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2014.

⁽²⁾ Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1^{re} année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif Avant'âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2014.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Les contrats complémentaire santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 323 562 678
Siège social : 11, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon - 75014 Paris. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.